



Conseil Communautaire du 12 juin 2020

Montgeron

PROCÈS-VERBAL

(La séance est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 18 h 00)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous souhaite la bienvenue. Je pensais sincèrement que nous ne nous retrouverions pas avant le renouvellement complet des élections municipales du mois de mars. Je souhaite la bienvenue à tous ceux qui ont rejoint le Conseil communautaire. Il y aura un conseil d'installation qui, pour l'instant, est programmé le dimanche 5 juillet au matin pour l'élection du président et des vice-présidents. Je vous invite à retenir la date puisque c'est la prérogative du président sortant que de convoquer ce premier Conseil communautaire. C'est à ce moment-là que le doyen ou la doyenne de notre assemblée aura l'occasion d'accueillir tous les membres du Conseil communautaire. Je ne le ferai pas aujourd'hui compte tenu de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons avec ce conseil mixte, prévu par les ordonnances, pour faire face à la gestion courante de nos assemblées et au traitement de certaines questions importantes, ce que vous avez vu dans l'ordre du jour qui nous occupe ce soir.

Avant de procéder à l'appel nominal, je vous informe que notre séance est retransmise sur Facebook live pour permettre à ceux de nos concitoyens qui le souhaitent de suivre nos débats, puisque cette séance se tient à huis clos conformément aux recommandations fixées par l'État.

Il y a beaucoup de pouvoirs. Compte tenu de la possibilité offerte de baisser le quorum à un tiers, j'avais incité les maires à organiser les choses de telle sorte que nous ayons le quorum et que nous puissions, par le nombre de conseillers communautaires, maintenir les distances assurant la sécurité sanitaire de ce Conseil.

► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose avant d'ouvrir la séance de vous donner quelques informations sur notre territoire. Je vous ai déjà indiqué que le Conseil communautaire d'installation se déroulerait le 5 juillet à 9 heures 30. Par ailleurs, dans l'agenda institutionnel nous avons vraisemblablement une réunion avec la commune de Vigneux-sur-Seine pour avancer sur le sujet du lac Montalbot qui fait l'objet d'études depuis plusieurs mois désormais ; nous imaginons, si les circonstances le permettent, l'inauguration de la bibliothèque Cabu à Boussy-Saint-Antoine le 13 septembre prochain. Cela fait partie des points d'agenda qui sont envisagés.

J'ai veillé à ce que l'on puisse adresser aux anciens conseillers, comme aux nouveaux, des messages d'information qui n'ont peut-être pas été aussi fréquents que vous le souhaitiez pour vous permettre d'être tenus informés de l'ensemble de ces échanges. Tous les services publics de l'Agglomération qui pouvaient être ouverts l'ont été. C'est le cas des médiathèques qui fonctionnent avec un système de « Clique & Bouquine », c'est-à-dire que nos concitoyens peuvent sur place ou par Internet réserver des ouvrages et ce sont les fonctionnaires territoriaux qui se chargent d'aller chercher en rayon les ouvrages et de les mettre à disposition du public.

Nous avons également rouvert les permanences d'accès aux droits, l'espace média, les différents ateliers qui sont ouverts à l'ensemble de la population.

Reste évidemment la question des piscines, principalement sur notre territoire. Nous sommes en attente des décisions qui seront prises à l'issue du conseil de défense qui s'est tenu ce matin, mais selon toute vraisemblance le 22 juin au plus tard ces équipements aquatiques pourront rouvrir avec des conditions de fonctionnement particulièrement strictes et qui nous imposeront une régulation du public aussi longtemps que ces mesures seront prises. Je ne sais pas s'il y aura un assouplissement au cours de l'été ; nous sommes assez interrogatifs ou inquiets sur la capacité d'accueil de ces équipements extrêmement importants pendant la période estivale. En l'état actuel du droit, il faudrait, selon toute vraisemblance, vider à plusieurs reprises dans la journée les équipements aquatiques de leur public afin de désinfecter et de rouvrir, après une période estimée à une heure. Nous avons formalisé un protocole ; je ne sais pas s'il a été adressé aux maires des communes concernées, dans ce cas il faudrait

le faire pour que nous soyons en capacité d'ouvrir le 22 juin si ces décisions sont prises à l'échelle nationale.

Je pense que vous avez suivi l'actualité des conservatoires dont les cours ont fonctionné pendant le confinement au travers des outils numériques et qui ont repris pour tous les cours individuels, c'est-à-dire pour tous les cours de musique. Évidemment les cours de danse ont quelques difficultés à se tenir compte tenu des mesures de distanciation qui s'appliquent pour l'instant.

Vous avez eu également connaissance de la proposition qui vous est faite de soutien à l'activité économique du territoire pour faire face aux conséquences de cette crise.

Je ne serai pas plus long sur les informations, d'autant que la feuille de présence est désormais arrivée.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons terminé l'appel de ce Conseil communautaire.

Nous avons des délibérations à examiner dans un format assez proche de celui que vous connaissez dans les conseils municipaux qui se sont déjà réunis. Je vous invite en ouverture, avant d'examiner les rapports, à poser vos questions sur les décisions prises par le président depuis le dernier Conseil communautaire du 10 décembre.

► **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2019**

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Je ne vois pas de question.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(Mme Klerwi LANDRAU est désignée secrétaire.)

I. VOTE DES TAUX DE TEOM

M. GALLIER.- Il s'agit d'une délibération traditionnelle dans sa forme. Chaque année nous sommes amenés à délibérer pour fixer le taux d'imposition pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur des niveaux par commune qui doivent ramener le produit fiscal nécessaire à équilibrer la charge sur le SIVOM pour les communes qui adhèrent au SIVOM ou sur le SIREDOM pour les autres.

Cette année, le sujet est plus sur le niveau et l'évolution des dépenses à couvrir que formellement sur les mécanismes traditionnels mis en place à la faveur de ce vote.

Concernant le SIVOM, le coût des dépenses à couvrir s'élève à un peu moins de 12,4 M€, soit une progression de 2,42 % par rapport aux chiffres des années précédentes. C'est une variation qui, au regard de ce qui était l'usage du SIVOM depuis quelques années, est plutôt plus forte. Rien de dramatique sur le sujet si ce n'est que cela doit sans doute nous amener ; notamment les nouveaux élus qui seront amenés à siéger au SIVOM, à être extrêmement vigilants sur l'évolution des coûts du traitement des ordures ménagères par le SIVOM.

Pour le SIREDOM les choses sont sensiblement plus élevées puisque la variation s'élève à près de 15 %, soit 11,6 M€. Parmi les explications qui vous sont données dans le rapport, un certain nombre d'évolutions sont liées à l'évolution des tarifs, que ce soit le tarif des emballages et des déchets verts qui progresse de 42 %, la taxe générale sur les activités polluantes pour le tout-venant enfouissables

qui passe de 6 € à 18 €, variation extrêmement significative, ou les charges de structures du SIREDOM qui passent de 12,55 € en moyenne par habitant à 17,90 € cette année. Parmi les éléments explicatifs, un certain nombre de données ont déjà été discutées, débattues, entendues dans cette instance ; il s'agit notamment de différents contentieux qui ont été supportés, avec les groupes PAPREC et ESD, pour un montant de 4,2 M€ et d'une régularisation d'encours de factures pour près de 34 M€ avec la SEMARDEL.

Voilà sur ces éléments financiers. Je vous propose de délibérer sur ces augmentations qui peuvent être variables d'une commune à une autre, alors même que les coûts du SIVOM ou du SIREDOM progressent de la même façon, simplement parce que le jeu des bases fiscales sur lesquelles s'appliquent ces taux induit des écarts de variation d'une année sur l'autre.

Mme LANDRAU.- Cela fait 14 ans que je suis de près ces dossiers. Si l'augmentation des tarifs d'emballages et de déchets verts de 40 % peut choquer, c'est en fait une mise en conformité de la refacturation du coût que le SIREDOM paie à ses prestataires. Il n'y a pas de grande remarque à faire. La TGAP dépend de l'État et les charges de structures sont liées au contentieux.

Cependant, selon les prospectives qui ont été faites il y aura 2 500 tonnes supplémentaires d'évolution des tonnages pour l'année 2020. J'aimerais savoir à quoi cela correspond.

J'ai également noté une minimisation des subventions CITEO, et non plus Eco Emballages, de l'ordre de 400 000 € par an et non 300 000 €. Je pense que cela pouvait être intégré pour maîtriser les taux de TEOM et l'évolution sans précédent. Nous n'avons jamais eu une évolution de l'ordre de 15 % comme c'est le cas.

Mme CIEPLINSKI.- Je suis nouvelle élue et je voudrais comprendre la différence entre les deux anciens territoires des deux agglomérations puisqu'il y a une forte différence de prestation et de coût. Je voudrais savoir ce qui est mis en place pour obtenir une convergence.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir, puisque l'on vote une augmentation de la TEOM, ce qui a été fait pour réduire le volume. Mme LANDRAU parle de plus 2 500 tonnes, quelles actions ont été mises en place pour réduire les déchets en termes de sensibilisation ? Est-ce qu'une part du budget a été consacrée à cela ? Quelles sont les autres actions concernant la réduction des déchets sur le territoire ?

M. TRON.- Monsieur le président et Monsieur le vice-président, pour ne pas être redondant avec ce qu'ont dit ces dames, je voudrais insister sur un point qui me paraît fondamental, même si je sais que ce conseil extraordinaire ne permet pas de développement trop long.

De quoi parle-t-on ? On parle en réalité d'un ajustement fiscal auquel il va être procédé et qui va aboutir à ce que dans le Val de Seine et dans le Val d'Yerres, sur la communauté, mais de façon différenciée, il y ait des augmentations. Cette augmentation a été rappelée par Bruno GALLIER, elle est de 2,42 % dans le Val d'Yerres et de 14 % dans le Val de Seine.

Cela peut paraître anodin d'avoir une augmentation de cette nature, mais vous vous apercevrez que nous allons avoir des Conseils communautaires qui vont se suivre, des Conseils municipaux qui vont venir s'intercaler et, comme je le dis de façon constante depuis des années, on va arriver à une situation où la fiscalité va devenir rédhitoire. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus, vous pensez ce que vous voulez, moi également, des mesures prises et approuvées par le vote présidentiel en 2017, mais c'est nous qui en subissons les conséquences puisque, comme vous l'avez à l'esprit, nous avons un transfert de la fiscalité qui était issue du produit de la taxe d'habitation vers le foncier.

Nous avons d'ailleurs à ce sujet - je ne sais pas si le président en a dit un mot - des discussions engagées avec l'unanimité des maires autour de ce thème pour voir par exemple sur la problématique du SyAGE comment éviter d'avoir là encore une sur-taxation.

Si je le dis c'est pour mettre les choses dans leur contexte, pour ne pas avoir l'esprit complètement rivé sur une délibération. Il faut bien comprendre que nous sommes en train d'avoir un paquet global avec des mesures extérieures pour une partie d'entre elles et qui aboutissent à surcharger la barque. Au final, pour environ 40 à 45 % selon les neuf communes de la communauté, ce sont les contribuables assujettis au foncier bâti qui vont se retrouver les seuls porteurs de toutes les augmentations.

Pour ne parler que de la seule Communauté d'agglomération, actuellement nous avons de très lourds dossiers liés au traitement de l'eau et en particulier autour de la problématique du SyAGE. D'ailleurs, le président va nous proposer une autre délibération sur la GEMAPI et vous verrez que la problématique se pose dans les mêmes termes.

Sur la partie Val d'Yerres l'augmentation est de 2,42 %. Je n'ai pas de remarque particulière à faire si ce n'est sur la taxe balayage. Sur la partie Val de Seine, l'augmentation est très substantielle. Cela a été rappelé plusieurs fois, certaines décisions s'imposent à nous et elles sont en grande partie liées au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été établi et qui par définition doit être suivi de différentes décisions.

Je suis plus dubitatif - et Mme LANDRAU a effleuré le sujet - sur la partie estimative. Pour ma part, puisqu'il n'y a pas eu de commission, j'aurai deux ou trois questions à poser concernant cette estimation de l'augmentation sur le Val de Seine.

En premier lieu, ces 2 500 tonnes sont une estimation. Nous avons donc 2 500 tonnes estimées de plus en 2020 sur les trois communes du Val de Seine. J'aurais aimé comprendre pourquoi. Qui fait l'estimation et sur la base de quoi ? J'avais en mémoire que nous étions plutôt sur une pente descendante ces dernières années. On peut me répondre à juste titre que la population est plus nombreuse mais cela me conduit à poser une question d'une grande simplicité : comment fait-on pour avoir l'évaluation sur ces 2 500 tonnes ?

Je me suis un peu renseigné. On n'est pas capable de nous l'indiquer, c'est-à-dire que l'on n'est pas capable de savoir pour la partie traitement quelle est la provenance de ces 2 500 tonnes. D'après ce que j'ai compris, l'estimation se fait ensuite au doigt mouillé avec un référent par habitant, c'est-à-dire que la logique consiste à dire : la population étant de tant, nous avons une appréciation sur la base des habitants. Sauf que ce n'est pas tout à fait logique. Le vrai sujet serait de savoir comment cette estimation peut être faite sur la base du tonnage prélevé. Dans cette hypothèse là, nous aurions la possibilité d'avoir des éléments d'information précis et pour ceux qui ont une vocation à regarder cela de près d'un œil écologiste cela permettrait de savoir si nous contrôlons le volume des déchets dont il s'agit. Or nous n'avons pas la capacité de le faire.

Quand on nous indique qu'il y a 2 500 tonnes de plus à traiter, par définition nous avons un surcoût que nous transmettons sur la fiscalité. C'est ainsi que nous nous apercevons *in fine* que là encore nous sommes passifs au regard de cette problématique.

Une seconde question a été effleurée. Je ne doute pas qu'il y ait une réponse précise à donner mais cette seconde question a trait à la subvention de CITEO qui, paraît-il, était de 400 et qui passe à 300. Cela veut dire que d'un côté on a une sous-estimation, peut-être fondée, de la recette et d'un autre côté on a une évolution tout à fait flagrante de la dépense. Dans les deux cas nous avons par définition une augmentation de fiscalité qui n'est pas négligeable.

Vous allez vous apercevoir que cette fiscalité qui est en train d'augmenter sera quasiment notre lot à chacune des réunions. Je ne fais de reproches à personne sur ce point là. Il faut être clair, tout ce qui relève du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, notamment à l'égard du SIREDOM, ce sont des réajustements tarifaires parce que, si j'ai bien compris, le SIREDOM ne facturait pas aux Communautés d'agglomérations la réalité de ce que lui coûtait le service rendu. La Chambre Régionale des Comptes s'en est aperçu et a demandé que ce soit corrigé. C'est la raison pour laquelle vous avez sur les tarifs emballages déchets verts une augmentation de 42 % et une augmentation sur

tout ce qui relève des charges de structures qui n'est pas négligeable, de 5 €. Cela veut dire que vous avez, là encore, une augmentation de l'ordre de 40 %.

Si vous ajoutez cela à la TGAP, ce sont des éléments exogènes. Cela ne fait que renforcer la volonté qui serait la mienne de demander que l'on puisse avoir un regard porté avec beaucoup plus de précision sur cette problématique des déchets, du volume des déchets, de la collecte et ensuite du traitement afin que l'on ne soit pas dans une approximation. Là, c'est une estimation à 2 500 tonnes de plus, c'est énorme. Je ne crois pas que l'évolution de la population soit de cette ampleur, en tout cas nous n'avons pas, nous, de projets immobiliers sur Evry qui puissent le justifier. Je ne crois pas que sur Vigneux-sur-Seine ce soit le cas. Je ne répondrai pas pour Montgeron mais je ne crois pas que ce soit le cas non plus.

Ma première question est précise : pourquoi 2 500 tonnes ? La question sous-jacente est la suivante : comment pourrions-nous faire en sorte d'avoir une véritable évaluation pour savoir exactement ce qui est prélevé en plus et que nous puissions avoir ensuite une injonction sur le coût ?

Ma seconde question est purement technique : pourquoi y a-t-il une baisse de la subvention de CITEO ? Avons-nous été notifiés de cette baisse de subvention ou est-ce une estimation faite de notre côté ?

Si, hypothèse d'école, nous avons par exemple 100 000 € de plus et une petite diminution sur le volume traité, cela permettrait par exemple d'éviter sur le taux réduit que nous arrivions au dessus des 10 % de taux de fiscalisation uniquement sur la part TEOM.

Pour ma part - c'est un discours récurrent que je tiens ici et que je tiens dans d'autres enceintes -, comme je l'ai dit au Préfet la semaine dernière lors de la réunion des maires sous l'autorité des présidents de la Communauté, à force d'avoir des transferts qui se font sur le foncier bâti par tous les intermédiaires possibles et imaginables, la TEOM ici, le SyAGE dans quelques jours, la GEMAPI qui va suivre et dont vous verrez que c'est une évolution sur les trois ans qui viennent avec là, encore un transfert sur le foncier bâti, je suis convaincu que nous allons finir par être totalement inaudibles à l'égard de nos électeurs, quelles que soient nos sensibilités, et surtout que nous allons finir par mettre en situation de ne plus pouvoir payer leurs impôts des primo-accédants ou des classe moyenne qui seront complètement étouffés par tout cela.

Voilà la raison pour laquelle, monsieur le président, j'ai tenu sous la forme affirmative, mais en même temps interrogative, à poser ces questions. J'ai entendu les explications qui ont été données par le vice-président mais vous comprendrez que je tenais à demander ces réponses.

M. DUPONT-AIGNAN.- Bonjour à vous tous. Je suis heureux de vous retrouver après ces quelques années, j'espère que c'est réciproque.

En fait, les années passent mais les problématiques ne changent pas puisque l'on se retrouve toujours avec ce même système délétère - je rejoins Georges TRON - où des gens prennent des décisions et c'est nous qui sommes obligés de les avaliser pour payer.

Je voulais poser une question sur les tonnages. J'ai eu l'explication par Madame et par Georges TRON sur les 2 500 tonnes, ce qui me laisse songeur. J'aimerais d'ailleurs savoir combien cela représente de tonnes.

Deuxième question, j'aimerais savoir ce que représentent les 12,399 millions et les 11,640 millions pour savoir combien tout cela coûte par habitant et pouvoir comparer les systèmes de manière plus intéressante.

Enfin, je pense qu'il faut que nous essayions - mais ce n'est pas facile et j'en sais quelque chose, ayant été président de cette Agglomération - d'agir en amont et notamment j'aimerais qu'en début de ce

mandat, nous puissions et que les élus qui siègent au SIVOM et au SyAGE puissent insister sur notre volonté - j'imagine qu'elle est partagée - qu'il n'y ait pas d'augmentation et que nous nous limitions au coût de la vie pour que ces organismes qui dépensent alors que nous payons comprennent que l'allergie fiscale va être totale et que nous sommes au point de rupture. En plus, ce sont des dépenses qui ne rapportent rien parce qu'elles ne se voient pas ; les habitants acceptent de payer des impôts s'ils voient un service supplémentaire, mais là ce n'est pas un service supplémentaire, c'est une gabegie supplémentaire. Je ne changerai pas d'avis sur la gestion des organismes en cause qui doivent à un moment donné dire : « cela suffit ».

Le SIVOM avait fait de gros efforts, que l'on peut noter, et il faudrait que nous soyons plutôt à 1 % qu'à 2 %, mais sur le reste nous avons eu raison de ne pas céder à certaines sirènes qui nous promettaient monts et merveilles sur le SIREDOM. On ne peut pas continuer comme cela et ce qui m'inquiète c'est cette dérive qui va se poursuivre sur tout le mandat. Ce qui va être voté ici en augmentation ne pourra plus être utilisé ailleurs. Cela veut dire que l'on demande aux Communes de réduire leurs services pour que des organismes irresponsables continuent leurs dépenses. Cela me paraît dangereux.

M. SELLAMI.- Je constate un manque d'informations suffisantes sur ce sujet sur lequel, comme cela a été pointé, il n'y a pas de commission. Ce que j'entends par d'informations suffisantes, ce sont notamment des informations écrites sur les tonnages et sur les motifs précis des progressions de coût. Pour ces raisons auxquelles s'ajoutent les raisons qui ont été citées par notre collègue Mme CIEPLINSKI sur l'absence de réflexion évoquée ici sur la maîtrise de la progression des volumes, je refuserai de prendre part au vote.

M. BERNARD.- J'aurais préféré que l'on soit à 2 500 tonnes en moins. La problématique qui est devant nous est sociale, elle est aussi financière pour les gens qui vont avoir de moins en moins de moyens. On s'attend à une crise financière que l'on n'a jamais vue, on va voir ce qui va se passer dans les mois à venir, avec ces accumulations d'impôts sur impôts, à un moment donné les gens vont en avoir marre. On s'attend aussi à une crise écologique : que fait-on de ces 2 500 tonnes ? Ce serait bien de se poser la question de faire une politique volontariste auprès des industriels – nous en avons parlé – des zones zéro déchet, d'aller dans ce sens, de les forcer à diminuer leurs emballages. Sinon, année après année, nous aurons de plus en plus d'emballages et dans trois ans nous en serons toujours à dire : « nous allons être obligés de mettre 4 500 tonnes de plus ». Il n'y aura pas forcément beaucoup plus d'habitants, je pense que c'est une multiplication des emballages et de la responsabilité des industriels.

Là nous avons trois facteurs : l'augmentation des impôts, le social et l'écologie. Il faut vraiment réfléchir à l'avenir en tant qu'élus.

M. CARRÈRE.- Je ne peux qu'abonder dans le sens d'un certain nombre d'interventions qui ont eu lieu concernant l'augmentation de la fiscalité sur notre territoire et surtout dire que ces augmentations importantes deviennent prohibitives pour un certain nombre d'usagers, à la fois dans le paiement de l'impôt et pour l'usager qui va faire ses points de dépôt d'encombrants éventuels.

A un moment donné c'est une double peine pour la collectivité ; non seulement on se retrouve avec une augmentation des tarifs mais en même temps on a de plus en plus de dépôts sauvages. Dans la période, c'est quelque chose auquel les collectivités sont de plus en plus confrontées et ce n'est pas pour rien, déposer tout ce qui pourrait éventuellement être traité devient tellement compliqué et tellement exorbitant en termes de coût que cela va se déverser plutôt dans la nature que dans les endroits appropriés. Non seulement nous payons une augmentation d'impôts, nous avons des tarifs prohibitifs mais il faut ensuite traiter la dégradation de l'espace public et de l'espace naturel. C'est quelque chose sur lequel il faut intervenir.

Il me semble par ailleurs que deux vice-présidents du SIVOM siègent parmi nous. Certes cela peut changer avec la nouvelle mandature. Ceci étant, sur la question du SIVOM, puisque c'est quelque

chose de récurrent, nous pourrions avoir des éléments pour savoir quel est le mandat donné aux élus qui nous y représentent. Il faudrait que nous puissions avoir un compte rendu.

Sur la question du SIREDOM, puisque cela avait été évoqué l'année dernière quand nous avons parlé de la question du contentieux, où en sommes-nous et qu'en est-il pour l'avenir ? On éponge régulièrement le résultat des contentieux, va-t-on continuer à le faire sur les années à venir ? Avons-nous des perspectives ? Je n'ai pas les éléments concrets mais peut-on nous donner les éclairages ? Allons-nous avoir encore sur les prochaines années des éléments de l'ordre de 14, 15 ou 20 % ?

M. DAMIATI.- Je voudrais apporter mon point de vue par rapport aux réflexions qui nous ont été présentées. Je pense que tout le monde est d'accord pour parler de la maîtrise des volumes et plus encore de la réduction des volumes.

Sur le territoire, deux déchetteries ont été ouvertes sur Vigneux-sur-Seine et Montgeron. On peut donc espérer que ces équipements tendront à réduire les volumes. Sur notre territoire un projet de déchetterie sur Crosne est également à l'étude. M. CARRÈRE évoquait les dépôts sauvages, on ne peut que les critiquer et s'en émouvoir mais justement ce genre d'équipement permet de les limiter.

Vous avez évoqué la fiscalité pour les entreprises, je pense que c'est un vrai sujet. Il faut les inciter à être plus vertueuses. Pour nous c'est gratuit, en tout cas c'est dans nos impôts, et c'est un accès qui nous est permis, à nous habitants, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises puisqu'à chaque fois elles doivent payer et forcément certaines sont beaucoup moins honnêtes que d'autres et déversent leurs déchets dans la nature, ce que l'on ne peut que regretter.

Concernant le SIREDOM, vous l'avez également cité, ici nous sommes contraints et forcés - la CRC l'a également indiqué - de voter cette augmentation des taux. Je pense que tout le monde le regrette mais il est vrai que c'est la gestion du SIREDOM qui est remise en question et non pas celle de l'agglomération de notre territoire ni même celle des élus, même s'il y a également des représentants. Le SIREDOM est un syndicat tellement important que le poids de chacun des élus est assez limité et les responsabilités reviennent néanmoins à ce syndicat et à la gestion de celui-ci.

Pour conclure, Nicolas parlait des différents syndicats et de leurs différents coûts, à la limite vous disiez que l'on ne voyait pas ces choses là et c'est vrai qu'on ne les voit pas, néanmoins ce sont des éléments essentiels puisque, aussi bien en termes de traitement de déchets avec le SIVOM qu'en termes de gestion des eaux pluviales ou des eaux usées avec le SyAGE, c'est là aussi des questions qui concernent directement l'environnement. Nous avons pu le voir sur notre territoire avec les différentes phases et périodes d'inondations que nous avons subies. Le renouvellement est donc nécessaire pour avoir dans le milieu naturel le moins de pollution possible et une meilleure gestion des différentes crues.

Forcément il y a aussi des coûts. Sur le fait qu'ils soient maîtrisés et qu'il y ait plus de transparence, nous ne pouvons que tous être d'accord, mais il est difficile de prôner une démarche vertueuse vers l'environnement sans avoir en face un aspect financier et aussi une démarche d'arbitrage de coûts ou en tout cas quelque chose qu'il faut payer ; l'environnement coûte aussi de l'argent, à long terme cela peut amener des réductions mais à court terme c'est également des investissements à prévoir.

M. le PRÉSIDENT.- Avant de donner la parole à Bruno GALLIER, je ne sais pas si notre collègue Richard PRIVAT de Draveil, qui a voté le budget du SIREDOM, a des réponses à apporter.

M. PRIVAT.- Effectivement j'étais au SIREDOM mais je m'en étais retiré car je n'étais pas d'accord avec eux. C'est Mme Sylvie CARILLON, maire de Montgeron, qui a repris ma place.

M. le PRÉSIDENT.- Il faudra voir le compte rendu de la séance du SIREDOM parce que vous apparaissez comme ayant voté le budget.

M. GALLIER.- Quelques propos complémentaires par rapport à ce que je viens d'entendre. Je partage totalement tout ce qui a pu être dit sur la fiscalité. Je partage également tout ce qui a pu être dit à la fois sur la maîtrise des tonnages et sur la maîtrise des prix et des coûts.

Pour autant, se poser ces questions dans cette instance c'est déjà trop tard. C'est bien de se les poser mais il convient en tous les cas que chacun des organismes qui traitent de ces questions mette en place les dispositifs nécessaires pour à la fois assurer une production de comptes sincère et faire en sorte que les instances de gouvernance posent les bonnes questions au bon moment.

J'insiste fortement là-dessus parce que bien souvent l'audit comptable n'est absolument pas développé dans les collectivités territoriales. Pour le coup la question pourrait se poser sur ce type de syndicat. Le rôle des instances de gouvernance, la participation des élus à ces instances de gouvernance, les vice-présidences prises en charge par les uns et les autres devraient nous permettre d'assurer de façon précise, régulière, fiable, les contrôles requis et devraient nous permettre de déterminer les trajectoires d'économie et de maîtrise des tonnages.

M. le PRÉSIDENT.- En complément de ce que vient de dire Bruno, puisque nous sommes en face à la fois d'un sujet complexe et d'une situation complexe, je voudrais apporter quelques éléments de réponse aux questions techniques qui ont été posées et vous faire part de réflexions plus générales.

D'abord, sur les recettes perçues par l'Agglomération, question posée par Klerwi LANDRAU et Georges TRON, les 300 000 € proposés correspondent à une estimation qui se base sur le réalisé des années précédentes ; nous avons eu 294 000 € en 2016, 396 000 € en 2017, 155 000 € en 2018 et 335 000 € en 2019. C'est sur la base de ces quatre dernières années que nous proposons une recette de 300 000 €.

S'agissant des tonnages, il s'agit d'une estimation pour 2020. Sur le territoire du SIREDOM, il a été observé une augmentation des tonnages déposés en déchetterie qui sont passés de 117 000 tonnes en 2017 à 140 000 tonnes en 2018, à 154 000 tonnes en 2019 et donc une estimation sur la base de ce qui s'est déroulé les années précédentes à 170 000 tonnes pour 2020. Les 2 500 tonnes de notre territoire correspondent au poids démographique des trois communes du Val de Seine par rapport à l'ensemble des communes du SIREDOM.

Voilà les deux réponses techniques que je voulais apporter aux remarques. Des réflexions beaucoup plus générales ont été menées sur ce sujet extrêmement important ; d'ailleurs si on se plaçait encore plus haut au-delà du Conseil communautaire, les élus de ce pays pourraient globalement mener une réflexion sur les enjeux et les défis des années qui viennent qui correspondent pour l'essentiel à des besoins collectifs, qu'il s'agisse de la transition énergétique, de la dépendance ou d'autres politiques publiques. C'est la réalité des défis qui sont devant nous. D'un autre côté, il y a une allergie fiscale bien légitime de nos concitoyens alors que nous avons en France l'habitude de traiter ces politiques publiques au travers de dépenses publiques et de taxes là où d'autres pays ont fait le choix d'une gestion privée et donc d'un paiement non pas par des usagers ou des contribuables mais plutôt par des clients. Ce sont des systèmes différents.

C'est une vraie question qu'au-delà des étiquettes politiques on peut étudier dans les années qui viennent parce que les défis sont collectifs et que les réponses aujourd'hui sont apportées par des collectivités et des financements publics, alors même qu'il y a cette situation de la part des contribuables qui est bien légitime et une position un peu schizophrène que l'on peut avoir dans notre pays sur ces questions, notamment sur les questions de transition écologique qui ont été abordées par Mme CIEPLINSKI. C'est vrai qu'une partie de la hausse actée aujourd'hui est liée à l'application bien légitime de lois votées au niveau national, notamment sur l'augmentation des déchets enfouis, ce qu'on appelle la TGAP, qui augmente et qui va continuer à augmenter. C'est bien légitime dans un souci de protection de l'environnement de réduire le volume des déchets enfouis pour les valoriser au maximum.

Une mesure a été prise au niveau national qui vise à considérer que l'on va taxer de plus en plus les déchets enfouis pour inciter les collectivités et au-delà les citoyens à davantage trier leurs déchets et à les valoriser. Cette décision prise à l'échelle nationale s'applique sans que la culture n'ait forcément évolué tant au niveau des élus qu'au niveau de nos concitoyens pour changer de comportement.

Ceci m'amène à la question que vous avez posée de l'éducation à l'environnement qui est portée sur le territoire. Ce n'est peut-être pas le moment aujourd'hui mais nous pourrions vous faire un point des actions qui sont d'ores et déjà engagées, qui sont généralement territorialisées. On observe que le déchet est mieux trié d'une façon générale dans l'habitat individuel que dans l'habitat collectif. On essaie donc de mener des démarches plus en direction de l'habitat collectif et de façon différenciée entre SIREDOM et SIVOM, mais nous pourrions vous faire un point de ces actions et je pense que parmi les réflexions que nous devons conduire il y aura évidemment celle de l'éducation de nos concitoyens pour mieux trier et mieux valoriser les déchets.

Quand j'aborde ces politiques qui sont conduites par ces syndicats, j'aborde la question des deux syndicats qui a été posée également par Mme CIEPLINSKI de savoir s'il y a eu une réflexion à ce sujet. Lorsqu'il y avait deux Communautés d'agglomération, la question ne se posait pas puisque les territoires du SIVOM et du SIREDOM épousaient exactement les territoires de l'Agglomération du Val de Seine d'un côté et du Val d'Yerres de l'autre.

La question s'est posée dès la fusion en 2016 de la position par rapport à ces syndicats. Il avait été acté à l'époque que politiquement les choses étaient gelées. Je ne vais pas entrer aujourd'hui dans la complexité des choix et des conséquences à la fois juridiques et financières que notre Agglomération pourrait avoir à porter ou à bénéficier si elle prenait la décision de se retirer d'un ou des deux syndicats, mais c'est sur cette base là que le choix avait été fait de maintenir les choses comme elles l'étaient.

En revanche, nous avons engagé l'an dernier une étude dont les résultats ne sont pas encore rendus visant à se poser toutes les questions concernant notre politique de déchets, à la fois sur ce qu'on appelle la pré-collecte, la collecte, le traitement et évidemment les organes dont nous dépendons pour cette politique de déchets dont nous sommes responsables. Mais vous avez bien compris, au travers des interventions qui ont été faites dans le débat, que nous sommes en fait en bout de chaîne à signer le chèque ou à demander aux contribuables de participer financièrement et que nous ne sommes pas dans la définition de ces politiques publiques.

(M. MICHELANGELI entre en séance à 18 h 50.)

L'Agglomération a souhaité – c'est l'objet de l'étude qui sera à mon sens un des grands enjeux de l'année qui vient – déterminer cette politique de déchets globalement sur les trois thématiques que j'évoquais précédemment.

Pour terminer, sur le SIREDOM, puisque l'enjeu de la délibération concerne principalement le SIREDOM, Georges TRON évoquait un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ; pour l'instant je n'ai pas connaissance d'un rapport ni même d'un pré-rapport. Je sais que la Chambre Régionale des Comptes est en train d'examiner la situation du SIREDOM. Il était annoncé un pré-rapport l'hiver dernier, mais je n'en ai pas eu connaissance pour l'instant. J'espère que les magistrats pourront rendre leur rapport assez rapidement.

Le SIREDOM est un grand syndicat et je pense que l'Essonne globalement a la chance d'avoir ce grand syndicat au niveau départemental qui couvre 160 communes du territoire. C'est l'un des plus gros syndicats qui existe en Île-de-France avec une capacité de force de frappe mais avec une situation qui est liée à la gouvernance ; quand je dis la gouvernance, je ne vise pas les personnes qui ont siégé au SIREDOM mais on parle de 160 communes avec un représentant par commune et de problématiques très différentes selon que l'on habite Chatignonville (60 habitants) ou Vigneux-sur-Seine (31 000 habitants). Ces communes ont le même poids politique dans ces instances avec derrière

un manque de lisibilité parce que ce qui se passe au SIREDOM n'est pas forcément connu des concitoyens et les problématiques que j'évoquais ne sont pas, à mon sens, suffisamment assumées par les membres du SIREDOM – mais c'est peut-être le même cas au SIVOM – et *a fortiori* par les membres des Agglomérations qui aujourd'hui ont cette compétence politique.

J'ai été alerté en tant que président de Département sur la situation du SIREDOM parce que le Département est actionnaire de la SEMARDEL qui se trouve être l'autre outil assez extraordinaire que nous avons de traitement des déchets. Il s'agit d'une société d'économie mixte. Or j'ai découvert en tant qu'actionnaire de la SEMARDEL, que le SIREDOM avait une dette de trésorerie qui s'accroissait de mois en mois.

C'est en tant que président de Département que j'ai commencé il y a un peu plus d'un an à m'interroger et à examiner ce dossier et que j'ai découvert une situation complexe dont nous n'avons aujourd'hui qu'une part de la traduction, je le crains, avec la prise en compte des mesures prises au niveau national de TGAP mais après des éléments qui dépendent du SIREDOM ; je pense notamment aux charges fixes ou à la facturation des tonnages notamment d'emballages, sachant qu'une partie de la hausse que nous avons aujourd'hui est liée au fait - je pense que tout le monde conviendra autour de la table que c'est normal - que le SIREDOM facture désormais aux Agglomérations ce que la SEMARDEL qui traite les déchets lui facture.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les années précédentes le SIREDOM était en déficit sur cette opération, c'est-à-dire qu'il ne faisait pas payer aux habitants ce que la SEMARDEL lui facturait. Le trou a eu tendance à augmenter au cours des années passées et l'augmentation qui a été votée par le SIREDOM est de nature à le traiter.

La situation n'est pas agréable, je pense qu'il faut que l'on essaie de l'examiner avec responsabilité et avec volonté de la traiter. Je partage avec ceux qui sont intervenus précédemment le souci que ce soit sous contrôle démocratique. Si ce n'est pas aux Communes, c'est à l'Agglomération, puisque vous êtes tous désignés aujourd'hui par le suffrage universel direct, de porter ces politiques publiques et de les assumer devant les habitants, d'avoir des trajectoires claires, de resserrer l'ensemble de ces sujets. C'est vrai pour le SIREDOM mais c'est vrai également pour le SyAGE qui est un autre gros syndicat dont l'ensemble du territoire dépend, même si, pour répondre à la question de Nicolas DUPONT-AIGNAN, la situation aujourd'hui comparée sur le traitement des déchets et le coût du traitement par organisme ne présente pas de différence exceptionnelle ; nous sommes à un coût par habitant de 134 € sur le territoire du SIVOM et de 138 € sur le territoire du SIREDOM. Les différences sont faibles mais elles auront sans doute tendance à augmenter dans les années qui viennent. C'est donc un vrai sujet pour nous.

Je ne crois pas que nous ayons d'autres explications de vote mais puisque le sujet a été très rapidement abordé par Georges TRON, je voudrais dire à l'ensemble des membres du Conseil communautaire que nous avons également un sujet s'agissant de la politique de l'eau et de l'assainissement qui n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui et qui, j'espère, ne figurera pas à l'ordre du jour aujourd'hui en dehors de la GEMAPI.

Le sujet est complexe et je vais essayer en quelques mots de vous le résumer. Cette compétence eau et assainissement était jusqu'au 31 décembre dernier assumée par les Communes. Toutes les Communes de l'Agglomération l'avaient déléguée au SyAGE qu'elles avaient autorisé à prélever ce qu'on appelle une fiscalité additionnelle pour assumer le montant de cette politique publique d'eau et d'assainissement ; tous les contribuables avaient, à côté de la colonne Communes, une colonne Syndicat de Communes avec un taux qui correspondait à celui du SyAGE pour cinq des neuf Communes de l'Agglomération et qui correspondait au taux du SyAGE plus celui du Syndicat de Bellevue sur Yverres et Crosne et au syndicat de La Gare sur Boussy et Quincy.

Ainsi, le SyAGE prélevait sur les contribuables 7 M€. Au 1^{er} janvier dernier, c'est-à-dire postérieurement aux réunions qui se sont tenues dans cette assemblée, la compétence est passée des

Communes vers l'Agglomération. L'Agglomération est compétente sur cette politique depuis le 1^{er} janvier dernier. Les services fiscaux nous alertent sur ce sujet et sans même peut-être qu'ils le sachent, lors d'échanges que nous avons eus avec les experts fiscaux à la fin du mois de janvier et au début du mois de février, nous avons découvert que la loi qui permettait cette fiscalité additionnelle lorsque la compétence était communale ne permettait pas la fiscalité additionnelle lorsque la compétence était communautaire, c'est-à-dire que les 7 M€ qui étaient prélevés auprès des contribuables pour le compte des communes ne pouvaient pas être prélevés auprès des contribuables pour le compte de l'Agglomération. La loi n'a pas prévu cette possibilité pour les Agglomérations.

A l'époque, lorsque j'ai découvert la situation en février, j'ai saisi directement Jacqueline GOURAULT, Olivier DUSSOPT, les ministres concernés. J'ai découvert que la situation concernait notre Agglomération mais pas seulement puisque 120 M€ à l'échelle nationale sont en jeu et que nous sommes sur 7 M€. J'ai demandé que l'on imagine une évolution législative permettant le maintien du dispositif qui existait auparavant pour que ce soit neutre pour les contribuables. J'ai essuyé à l'époque un refus sur cette question, prétextant que c'était parfaitement assumé par le gouvernement de transférer une part de la fiscalité et dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation sans doute de gagner 120 M€ au titre de la décision prise aujourd'hui et quelques centaines de millions supplémentaires s'agissant de la politique de la GEMAPI.

Un problème supplémentaire est apparu depuis le 1^{er} janvier. On aurait très bien pu se dire qu'il n'y a pas la fiscalité additionnelle mais que l'Agglomération peut prélever à la place des communes ou à la place du SyAGE cette politique de l'eau et donc faire varier cette eau de telle sorte que ce soit neutre pour les contribuables. Ceux-ci payaient 7 M€ auparavant, ils peuvent payer 7 M€ qui sont versés à l'Agglomération plutôt que d'être versés aux Communes.

Le problème c'est que l'État, dans sa grande sagesse, a prévu ce transfert sans la possibilité de transfert de fiscalité, mais surtout a supprimé la taxe d'habitation. Or aujourd'hui les 7 M€ sont prélevés de façon équivalente sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière. Vu que la taxe d'habitation a été supprimée, les services fiscaux nous disent que les 7 M€ désormais doivent être prélevés uniquement sur la taxe foncière et pas sur la taxe d'habitation, ce qui n'a pas la même conséquence pour les contribuables puisque pour ceux qui concrètement continuent à payer la taxe foncière et la taxe d'habitation c'est à peu près neutre, c'est-à-dire pour ceux des contribuables qui ont les situations les plus confortables.

En revanche ceux qui ne paient plus la taxe d'habitation, c'est-à-dire 60 % de nos contribuables, mais qui continuent à payer la taxe foncière, c'est-à-dire les propriétaires pauvres et les entreprises, risqueraient d'être pénalisés avec des augmentations assez importantes que l'on a estimées de l'ordre de 60 € par foyer fiscal sur le territoire et donc un vrai transfert de fiscalité des locataires vers les propriétaires et notamment vers les propriétaires modestes.

Les maires qui sont autour de cette table ont pris connaissance de cette situation et se sont mobilisés pour dire haut et fort à l'ensemble des représentants de l'État qu'ils n'accepteraient pas de procéder à leur échelle aux conséquences des décisions prises par le gouvernement.

Cela a été dit à l'échelle nationale, j'ai fait un courrier fin février et nous avons eu une réponse il y a un mois nous envoyant promener. Nous avons repris contact et une réunion s'est tenue juste après le déconfinement - cette période de confinement n'a pas été propice au dialogue – avec le préfet et avec tous les maires, et je voudrais en les remercier, pour expliquer cette position offensive de la part du territoire qui, je l'espère, permettra de bouger au niveau national. J'ai sur ce sujet un rendez-vous avec le ministre lundi prochain et j'imagine, puisque je sais qu'une réunion s'est tenue à Bercy il y a une dizaine de jours, que si c'est le ministre et pas un de ses collaborateurs qui me reçoit, ce n'est pas pour m'envoyer totalement promener.

J'ai donc prévu à l'issue de cette réunion une rencontre avec les maires lundi en fin d'après-midi pour leur dire très rapidement les attendus de ce rendez-vous avec le ministre. Nous demandons simplement

la neutralité fiscale, c'est-à-dire la possibilité pour l'État de continuer à prélever au titre de la taxe d'habitation ce qui était prélevé auparavant, comme cela a été fait lorsque la taxe professionnelle a été supprimée à la fin des années 2000 à l'époque sur le transfert de la taxe professionnelle des Départements vers les Agglomérations.

Je suis désolé, c'est très complexe à mon avis pour les anciens élus et *a fortiori* pour les nouveaux élus. C'est donc la possibilité pour nous de voter la taxe foncière mais uniquement pour ce qui était prélevé auparavant sur le volume communal, syndicat de Communes, afin de garantir la neutralité, comme je l'évoquais tout à l'heure.

C'est un combat extrêmement complexe. Si d'aventure nous n'obtenons pas gain de cause lundi prochain, il y aura une réunion des maires mais je pense que ce sera aussi un des premiers sujets à traiter par le nouveau Conseil communautaire installé le 5 juillet pour la réunion avant les départs en vacances, et je vous inviterai à avoir une position extrêmement offensive. En tout cas il faudra que les maires actuels de l'Agglomération s'engagent à ne pas faire figurer dans leur budget communal ou dans le budget intercommunal les conséquences de cette décision prise au niveau national, c'est-à-dire à ne pas, au niveau de l'Agglomération, baisser les attributions de compensation versées actuellement aux communes.

Normalement selon la loi on devrait baisser les attributions de compensation à hauteur de 7 M€ qui deviendraient négatifs pour permettre à l'Agglomération d'assumer cette politique qui lui a été transférée au 1^{er} janvier. La règle c'est de baisser l'attribution de compensation et c'est donc aux communes d'être amenées à avoir une logique de baisse d'attribution de compensation et donc potentiellement de hausse de fiscalité pour compenser cette baisse de recettes qui représente 7 M€. C'est un gros billet de 1 M€ pour les grosses communes du territoire et c'est évidemment un peu moins pour les communes moins importantes du territoire.

En transparence il me semblait important de faire ce point. J'avais prévu de le faire mais je le fais à l'occasion de cette question qui a été posée sur la TEOM pour vous dire la pleine mobilisation des élus, vous dire leur disponibilité. Je vous propose que l'on attende la position du gouvernement lundi prochain mais je me permettrai hors Conseil Communautaire, si besoin est, et avec l'accord de l'ensemble des maires, de faire une réunion pédagogique plurielle, parce qu'il faut que majorité et opposition s'imprègnent bien de ces dossiers, comprennent bien ces questions extrêmement complexes et que l'on puisse ensuite collectivement et de façon unanime, je l'espère, porter un message offensif dans les termes que j'indiquais tout à l'heure.

Désolé d'avoir été un peu long mais je pense que le sujet le méritait. S'il n'y a pas d'autres débats, je crois qu'il y avait une explication de vote demandée par Georges TRON. Après quoi nous passerons au vote sur cette délibération.

M. TRON.- En ce qui me concerne je vais m'abstenir pour plusieurs raisons.

La première, c'est que malgré les explications de Bruno GALLIER, que je remercie de quelques précisions, sauf erreur de ma part je ne comprends pas parfaitement bien ce que vous avez indiqué concernant la subvention de CITEO. Si je ne me trompe pas, la notification que nous avons par ailleurs semble-t-il du SIREDOM serait de 400 000 € cette année. Si c'est une moyenne qui a été calée, je trouve que c'est très pénalisant parce que cela se traduit par une hausse d'impôt.

Deuxième observation, ce que vous avez dit est juste concernant les problématiques qui se posent par rapport au SIREDOM. Je ne mets pas du tout en cause le fait que le SIREDOM en a bénéficié pendant de très nombreuses années et a maintenu les tarifs en dessous du prix coûtant. C'est bien la réalité qui a été rappelée. La vérité c'est que le SIREDOM a maintenu pendant X années des tarifications et des prélèvements sur les Communautés ne lui permettant pas de rentrer dans ses coûts.

C'est là où à ma connaissance la Chambre Régionale des Comptes ou je ne sais quel organisme attaché a fait la remarque selon laquelle il fallait revenir à des coûts qui soient des coûts ajustés. De ce point de vue, je ne peux pas le critiquer, d'ailleurs je me permets pour aller dans le sens de ce que vous avez indiqué de signaler que sur les coûts de structures on passe de 12,55 à 17,90, mais il y a des structures qui sont des structures parisiennes par exemple ou en centre Ile-de-France qui, elles, ont le même coût de l'ordre de 55 €. On est donc très nettement en dessous de la voilure. Je le dis parce que ce n'est pas une remise en cause de la gouvernance du SIREDOM.

En revanche, il y a une question que vous avez posée et qui devrait être posée, me semble-t-il, lors de la prochaine réunion du SIREDOM qui est celle de la gouvernance en tant que telle. Les problèmes se résument quasiment en deux chiffres. Les deux tiers des droits de vote sont des votes sud-essonnien mais les deux tiers de ce qui est directement traité est nord-essonnien. Cela veut dire que grosso modo les deux tiers des tonnages devraient donner lieu à deux tiers des droits de vote et ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle on se retrouve dans des situations qui sont parfois tout à fait complexes mais cela, le Président du SIREDOM, je le sais, en est bien informé.

Troisième et dernière observation : pourquoi est-ce que je m'abstiens ? Je m'abstiens parce que ce que vous avez dit comme ce qu'a dit Bruno GALLIER est juste et je suis d'autant plus heureux que vous l'avez dit que c'est exactement le propos que j'ai tenu avant vous.

Nous sommes dans une logique aujourd'hui de fiscalité que l'on ne peut pas embrasser simplement en partant de l'idée que chaque dossier doit être pris l'un après l'autre. Je ne sais pas quel est le bon moment – je dis cela pour Bruno GALLIER – pour pouvoir poser la problématique, en tout cas si on ne le fait pas ici et pas aujourd'hui que l'on me dise à quel moment il faut y aller. Je suis tout à fait prêt à aller porter le même discours devant les assemblées. Mais ce sur quoi je souhaiterais que nous ayons une vue d'ensemble c'est sur le fait que cette fiscalité va devenir confiscatoire, qu'elle va reposer sur le foncier bâti en exclusivité, parce que c'est ce qui va finir par arriver, et que l'on va mettre dans une situation d'incapacité de pouvoir être solvables des pans entiers de la population. Je souhaiterais que nous ayons une vision d'ensemble au niveau de la Communauté d'agglomération pour savoir de quelle façon on peut ajuster nos coûts, de quelle façon on peut réaliser des économies.

Si l'on est dans une logique qui consiste à additionner des dépenses et par définition à les financer exclusivement en augmentant l'impôt sur le foncier bâti, il y a un moment où, d'une façon ou d'une autre, on va vraiment aboutir à quelque chose qui ressemblera à une véritable révolution. Nous en avons eu les prémices depuis deux ou trois ans avec les Gilets Jaunes en particulier, mais le vrai sujet que nous aurons à traiter sera de savoir à partir de quel moment nous pourrions considérer que nous, en tant que gestionnaires de collectivité, nous participons également à ce moment de révolte.

Je suis très sensible au fait que sur cette affaire de la TEOM nous soyons dans une obligation, pour des raisons techniques qui ont été bien expliquées par les uns et par les autres, d'avaliser 14 % d'augmentation. Je veux vraiment que vous mesuriez que c'est une petite pierre dans un jardin que l'on va finir par complètement couvrir à force d'en rajouter.

Ce qu'a dit le président concernant la problématique du SyAGE c'est exactement ce que j'ai souhaité évoquer – je ne pensais pas que vous feriez un exposé aussi long mais c'est bien que vous l'ayez fait et ainsi tout le monde pourra en apprécier la complexité. Je rends hommage, je n'ai pas été le premier, à Michaël DAMIATI qui a été un des premiers à dire qu'un vrai problème se posait. Je rends hommage à Romain COLAS qui a été d'une position extrêmement claire et à tous les maires avec qui nous avons discuté du sujet. Merci aux uns et aux autres de ce qu'ils ont fait et d'avoir été les alertes.

Une fois que l'on a dit, il va arriver que l'on va nous expliquer pourquoi dans cette affaire-là, quelle que soit la réponse d'Olivier DUSSOPT, s'il ne trouve pas les 120 M€, entre vous et moi un effort fiscal supplémentaire de la part de l'Etat qui doit être de l'ordre de 250 ou 260 milliards d'euros. Donc il ne faut pas non plus qu'il nous tire des larmes. Mais une fois que j'ai dit cela on est dans la même logique et vous vous apercevrez, pour les nouveaux élus, que ce n'est pas pour le plaisir de mettre un

peu de piquant dans les conversations que je dis tout cela, mais parce que petit à petit nous mettons en place tout le dispositif qui va devenir absolument incontrôlable et qui aboutira à une véritable révolution fiscale. Cela c'est pour moi quelque chose de fondamental.

Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas prélever, je ne veux pas non plus avaliser l'augmentation telle qu'elle nous est proposée, je pense que c'est par l'abstention que je peux le mieux exprimer mon point de vue.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je voudrais faire une recommandation et dire que je m'abstiendrai sur cette délibération, comme Georges TRON. Mais au-delà je pense que la seule façon de faire— et Bruno GALLIER en a parlé et Michaël DAMIATI aussi à sa façon -, que l'on n'a pas réussi à faire dans les mandats précédents, c'est qu'il y ait une coordination des élus qui siègent dans les syndicats pour les communes de l'Agglomération en amont. Si l'on ne définit pas une stratégie en amont qui nous permet de peser sur les présidents des syndicats, on n'y arrivera jamais.

En fait on vote ici mais chacun est dans le syndicat, dans une logique du syndicat, de la présidence du syndicat, des vice-présidences, etc. vous savez de quoi je parle ... et à la fin avalise tout ce que la techno structure avance. Ce n'est pas une critique de la techno structure mais une fois que le coup est parti c'est trop tard pour réagir, comme le dit Bruno d'ailleurs.

Je crois qu'il faudrait une vraie réunion des représentants de chaque commune dans chaque syndicat pour élaborer une stratégie commune et un rapport de force. Sinon, on n'y arrivera jamais.

M. MICHELANGELI.- Une explication de vote. Compte tenu que c'est une fiscalité, puisque je n'habite plus sur le Val d'Yerres Val de Seine, je ne prendrai pas part au vote sur cet aspect.

Ceci étant dit, je voudrais apporter deux explications. Sauf erreur de ma part, l'appel du montant de la TEOM sur le SIVOM, donc sur le Val d'Yerres, est trop élevé. Nous ne cessons de le répéter depuis des années, une partie de ce montant est allouée au budget général de la collectivité et ce n'est pas normal, ce n'est pas juste. C'est un impôt additionnel de nouveau que les habitants du Val d'Yerres paient.

Dernier point, je ne peux pas entendre ce qui a été dit par Nicolas DUPONT-AIGNAN, non pas qu'il n'ait pas raison mais cette assemblée n'a jamais respecté le mandat qui lui a été fixé, en tout cas par les maires, puisque vous ne fonctionnez que comme cela. Nous avons eu un débat ici disant qu'il convenait que nos représentants jouent le jeu de la baisse et non pas accompagnent les hausses permanentes du SIVOM et notamment de la SEMARDEL.

M. le PRÉSIDENT.- Une information complémentaire compte tenu des échanges. Effectivement, j'ai sollicité en tant que président d'Agglomération une évolution de la gouvernance du SIREDOM. Je précise que sur le SyAGE il n'y avait que des représentants communaux qui sont désormais communautaires. Je partage l'idée qu'il y ait une concertation de nos représentants avant de siéger dans ces organismes et c'est ce que j'ai initié à la fin de l'année dernière s'agissant du SIREDOM, mais il faudra le faire désormais s'agissant du SyAGE.

Sur la gouvernance de ces organes au SyAGE les choses ont été calées sans association des Agglomérations qui sont pourtant concernées puisque le SyAGE avait voté l'an dernier une nouvelle répartition de sa composition que l'Agglomération a découverte après coup, qui m'avait valu un échange avec le Président du SyAGE, sachant que j'avais estimé que c'était aux Agglomérations de traiter ces sujets-là dans la mesure où nous devenions compétents au 1^{er} janvier.

S'agissant du SIREDOM j'ai demandé une évolution de la gouvernance au président actuel du SIREDOM qui en est d'accord. C'est d'ailleurs une demande qui a été conjointe avec les présidents de Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne Agglomération. J'ai pris l'initiative de réunir l'ensemble des Communautés d'agglomérations du département de l'Essonne sur les sujets du SIREDOM pour que

les choses soient dites en transparence et soient partagées par l'ensemble des élus du territoire. L'actuel président s'était engagé avant le confinement à une proposition d'évolution de la gouvernance au 1^{er} juillet, j'imagine que le calendrier sera un peu revu mais nous serons vigilants sur ce point. Il ne s'agit pas d'écraser les petites communes, il s'agit de représenter correctement les grands territoires avec des règles de vote différenciées, comme cela a été mis en place à l'échelle du SyAGE.

Je vous propose de passer au vote. Si j'ai bien compris, au moins deux personnes ne participent pas au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité avec 13 voix s'abstenant : M. CAUCHY, M. DUPONT-AIGNAN, M. DEGEN, M. GAUDUFFE, M. CARRÈRE, M. BATESTI, Mme LANDRAU, Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. ROUSSET, M. PRIVAT, M. TRON, 2 voix contre : Mme CIEPLINSKI et M. GUIGNARD.

M. MICHELANGELI et M. SELLAMI ne participent pas au vote.

II. VOTE DU PRODUIT DE LA GEMAPI

M. GALLIER.- Ce point est certes moins compliqué mais sur le fond toutes les questions posées durant le débat précédent peuvent également résonner sur ce rapport.

Il vous est rappelé que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) est exercée depuis le 1er janvier 2018 par notre Communauté d'agglomération, que cette compétence dans sa gestion est déléguée au SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux. Pour ce faire et pour financer cette compétence, notre agglomération a institué en février 2018 une taxe dite taxe GEMAPI qui s'applique à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises pour l'ensemble des redevables de notre territoire.

Il s'agit à travers la délibération qui vous est proposée d'arrêter le montant du produit fiscal attendu pour l'année 2020, à 2 316 000 €, c'est-à-dire avec un niveau de variation par rapport à la dépense 2019 qui pour le coup est extrêmement réduit, largement inférieur à 1 %.

M. MICHELANGELI.- Ma question s'adresse à M. COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine. Je voudrais savoir ce qui a été mis en œuvre sur son territoire, notamment sur le Val d'Yerres au niveau de la rivière. Qu'est-ce que cela donne ? Peut-on avoir un bilan, peut-être pas aujourd'hui, mais ce serait intéressant de savoir ce qu'il en est et de savoir si les autres villes ont l'ambition de faire de même.

M. COLAS.- Le sujet qu'évoque Pascal MICHELANGELI est celui de la renaturation de l'Yerres, puisque nous avons conduit en partenariat avec le SyAGE une expérimentation de renaturation consistant à respecter la réglementation européenne et sa transcription en droit français qui vise à restaurer le bon état écologique de nos cours d'eau. Une des solutions qui apporte le plus de résultat s'agissant de l'amélioration de l'état écologique de l'eau, c'est la suppression des seuils qui ont été créés au fil des ans sur les rivières pour permettre à celles-ci de retrouver leur cours et d'une certaine façon de s'auto régénérer.

Nous avons engagé cette démarche à Boussy-Saint-Antoine parce que c'était sans doute la commune dans laquelle il y avait une disponibilité des élus et dans laquelle le sujet était le moins complexe ; nous avons un seuil qui était le moulin de Rochopt qui constituait un bief sur la quasi-totalité du

territoire communal avec très peu de propriétés privées directement sur berges puisque la quasi-totalité des berges buxaciennes sont des berges publiques, donc moins de sujets de potentiel contentieux, de nécessité de constat d'huissier, etc.

Le résultat, à l'heure où je vous parle, est plutôt positif d'abord parce que la rivière, dans les zones où elle a retrouvé son courant, a retrouvé sa clarté. C'est très agréable de se promener sur les berges de l'Yerres. D'un point de vue plus scientifique et moins empirique, nous avons des résultats observés par le SyAGE sur la qualité de la faune et les qualités physicochimiques de la rivière. C'est un mouvement que nous allons poursuivre.

Certains aménagements liés au choix définitif que nous allons faire devront être réalisés en partenariat avec le SyAGE et l'Agence de l'Eau. C'est un mouvement qui de toute façon a vocation à se poursuivre puisque la restauration du bon état écologique de l'Yerres doit être atteint d'ici 2027 et que l'Yerres - cela ne vous aura pas échappé - ne trouve pas sa source à Boussy-Saint-Antoine et ne se jette pas dans la Seine à Boussy-Saint-Antoine. C'est donc l'ensemble du territoire qui sera concerné.

M. DUPONT-AIGNAN.- Sur ce point, je voudrais atténuer ce que dit Romain COLAS parce que ce qui est tout à fait valable à Boussy-Saint-Antoine dans un certain contexte est extrêmement préjudiciable et inquiétant sur Yerres.

Vous ne le savez peut-être pas, pour la propriété Caillebotte les berges ont été remontées à cause des collecteurs d'eaux usées de chaque côté. Si l'on étend ce dispositif sur la partie yerroise, on aboutira à un effondrement des berges et un problème avec une contradiction entre la demande de l'État côté ministère de l'Environnement et la demande du même État côté ministère de la Culture puisque c'est un site classé qui perd tout son attrait d'identification aux tableaux de Caillebotte, etc.

J'attire l'attention de tout le monde là-dessus, il ne faut pas franchir l'étape sur la partie Caillebotte, ce qui serait un vrai drame touristique et d'ailleurs avec des combats au sein même de l'État, le préfet lui-même ayant convenu que c'était un vrai problème.

Ce qui peut être valable à Boussy-Saint-Antoine peut présenter de gros inconvénients là où il y avait des barrages beaucoup plus importants, beaucoup plus fréquents puisqu'on a entre Brunoy et Yerres une succession de barrages et je doute que les saumons de Villeneuve-Saint-Georges remontent jusqu'à Boussy-Saint-Antoine.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

M. MICHELANGELI ne participe pas au vote.

III. PROTOCOLE DE PARTENARIAT PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DU NPNRU DE « LA CROIX BLANCHE – PLACE DU 8 MAI 1945 » POUR LA CONCEPTION ET LA CONDUITE DU PROJET D'AMENAGEMENT

Mme GARNIER.- Par délibération du Conseil communautaire de novembre 2015, la Communauté approuvait le protocole de préfiguration relatif aux études menées pour les quartiers politique de la ville, d'intérêt régional du NPNRU suivant, qui est la Prairie de l'Oly sur Vigneux-sur-Seine Montgeron et la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine.

Des études du protocole ont permis de définir un projet urbain. Pour le quartier de la Croix Blanche c'est la place du 8 mai 1945 à Vigneux-sur-Seine ; cela a été soumis en réunion technique partenariale

en juillet 2019 pour validation et instruction des modalités de réalisation et de conditions de financement.

Le Conseil communautaire a délibéré fin 2019 pour approuver cette convention pluriannuelle de renouvellement urbain ANRU de ces quartiers prioritaires d'intérêt régional, dont celui de la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine.

Par ailleurs, en date du 2 juin 2018, la Ville de Vigneux-sur-Seine a émis un avis favorable à une prise d'initiative du Grand Paris Aménagement avec création d'une ZAC en qualité d'aménageur pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain de la place du 8 mai 1945. Le Conseil d'administration de GPA a autorisé ce dernier par délibération en date du 23 juillet 2018 à prendre l'initiative de la création d'une ZAC et à mener les études pré opérationnelles nécessaires à cette opération.

Afin de permettre au Grand Paris Aménagement de lancer les études précitées au programme urbain, et cela dans le cadre partenarial précis entre GPA, la Ville de Vigneux-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération, un projet de protocole tripartite est proposé. Ce présent protocole préalable au dossier de la création de la ZAC indique notamment le rôle des parties signataires, les modalités de conception de l'opération, le cadre de coopération entre les signataires ainsi que les engagements réciproques des droits de chacun pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Nous vous demandons d'approuver les termes de ce protocole de partenariat, d'autoriser le président à signer ledit protocole et tous les documents y afférents, d'autoriser le président à réaliser l'ensemble des formalités liées à la validation de ce protocole et garantir sa mise en œuvre selon les conditions et modalités d'engagement précitées dans le corps dudit protocole tripartite.

M. le PRÉSIDENT.- J'indique pour les nouveaux conseillers communautaires, parce que j'imagine que certains sujets sont ésotériques, que j'ai demandé à l'administration qui va le transmettre dès à présent pour les élus dès le 28 juin des deux communes concernées à la fois des éléments de rapport d'activité de l'agglomération mais également des éléments d'enjeux de l'Agglomération. Vous verrez que l'Agglomération est particulièrement engagée sur la politique de la ville avec quatre quartiers concernés : la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, l'Oly à Vigneux-Montgeron, les Hautes-Mardelles à Brunoy et les Cinéastes à Epinay-sous-Sénart, avec des délibérations qui interviennent très régulièrement et là c'est une étape supplémentaire dans ces requalifications de ces quartiers.

M. MICHELANGELI.- A de nombreuses reprises nous avons questionné sur les données que vous deviez nous faire parvenir sur l'offre de reconstruction sur le territoire. La question du PLH intercommunal est posée de fait par cette délibération. Vous aviez dit à différentes reprises que c'était un enjeu majeur, je pense que vous aurez à le traiter. Cela dit, n'ayant toujours pas les données qui avaient été annoncées, êtes-vous en mesure de nous donner aujourd'hui l'offre telle qu'elle est faite ? A ma connaissance les villes de Vigneux-sur-Seine et d'Epinay-sous-Sénart ne sont pas concernées par la reconstruction. Est-ce le cas ou non ? Les autres villes ont-elles déjà arrêté ensemble le volume d'accueil sur le territoire ?

M. SELLAMI.- La proposition que vous nous faites d'une information sur les enjeux de la Communauté est bienvenue.

Vous rappelez que l'Agglomération est particulièrement concernée par les sujets de politique de la ville, elle l'est aussi au titre de ses engagements et de son projet de territoire sur l'excellence environnementale. A la lecture de ce document, je n'ai pas vu d'ambition particulière exprimée sur les objectifs de ce projet.

Deuxième point, page 11 de ce protocole, il est cité « informer Grand Paris Aménagement de l'évolution du projet immobilier porté par SOPIC ou tout autre opérateur immobilier ».

Il me semble que l'opérateur SOPIC est en contentieux avec la Ville de Vigneux-sur-Seine. Il me semble que son nom n'aurait pas à figurer dans ce protocole d'accord, à moins que la version qui nous a été donnée à relire, document de travail version n° 6 du 28 avril, ne soit pas la version définitive.

Mme CIEPLINSKI.- J'aurais souhaité avoir la part en pourcentage de logements sociaux ville par ville. J'aurais souhaité savoir quel dispositif est prévu pour le relogement et je m'étonne du fait que les conseils citoyens sont seulement invités au comité de pilotage partenarial, ils n'ont pas apparemment statut de membres à part entière délibérant. J'aurais souhaité avoir des explications.

M. GUIGNARD.- En lisant ce protocole, on s'aperçoit qu'il y a démolition de 76 logements sociaux locatifs. Sur les 198 en construction, 32 sont réservés à Action Logement. Je pense que c'est en vu de locations sociales. Si on fait un delta, on arrive à 44 logements sociaux en moins pour ce projet. Je déplore cette situation et je pense que le logement social est très attendu par nos concitoyens, surtout dans les moments difficiles qui vont arriver.

Mme GARNIER.- Je passerai la parole à mon collègue Thomas qui est sur la ville, qui a plus de précisions et qui pourra mieux vous répondre sur certains points.

Les Villes de Vigneux-sur-Seine et Epinay-sous-Sénart ne sont pas concernées par la reconstitution puisqu'elles sont bien au-delà des 25 %. La Ville de Draveil n'est pas concernée également puisqu'elle est au-delà des 25 %. En revanche toutes les autres villes sont concernées par la reconstitution. Je peux vous dire que nous avons mobilisé tous les maires concernés par cette reconstitution. Nous avons suffisamment de logements mais nous sommes toujours en train de répartir puisqu'il y a différents échanges entre l'ANRU et la DDT. Il y a donc des fluctuations au niveau de ces reconstitutions et sur les différents projets. La part de logements sociaux par ville, je pense que Monsieur le Président l'autorisera...

M. le PRÉSIDENT.- C'est entre 9 et 40 %.

Mme GARNIER.- C'est même un peu plus maintenant, cela irait entre 14 et 44 %.

M. le PRÉSIDENT.- C'est 25 % en moyenne sur l'agglomération mais avec des différences.

Mme GARNIER.- Les conseils citoyens participent à nos réunions. Pour moi, ils ne sont pas exclus. Ils ont toujours participé à nos réunions de concertation. Pour les nouveaux, j'indique qu'il y a le PRIR, ce qu'on appelle la rénovation urbaine d'intérêt régional sur la prairie de l'Oly et la Croix Blanche et puis aussi les deux projets d'intérêt national qui sont la plaine Cinéaste à Epinay-sous-Sénart et les Hautes-Mardelles à Brunoy.

Au niveau des PRIR les relogements ont commencé sur Oly à Vigneux-Montgeron et à la Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine. Nous sommes en attente de la signature pour commencer les différents travaux. J'espère que cela pourra se faire dès septembre octobre. Quant au PRID il y a encore des négociations avec les bailleurs pour la plaine et pour les Hautes-Mardelles il y a une réflexion encore avec la municipalité. Nous continuons à travailler sur ces différents projets.

Je laisse la parole à Thomas CHAZAL pour les autres questions précises sur Vigneux-sur-Seine.

M. CHAZAL.- En octobre 2018, lorsque j'ai récupéré la municipalité, j'ai récupéré certains dossiers. La Sécurité Sociale vendait son patrimoine à un promoteur, lequel avait déposé un projet de permis pour 200 logements sur cette emprise. Cette parcelle jouxte l'opération de la place du 8 mai 1945.

C'est la dernière tranche que l'on traite sur le quartier de la Croix Blanche qui a nécessité plus de 250 M€ sur les 15 dernières années. En accord avec la préfecture et la Communauté d'agglomération, il n'était pas question d'avoir une opération de 200 logements sur une zone où l'on traite la démolition de 76 logements pour une reconstruction d'une centaine de logements. Il n'était pas question d'avoir

300 logements sur la même zone. Le permis de construire a essuyé deux refus puisqu'il ne respectait pas le plan local de l'urbanisme.

Entre temps la promesse de vente entre la Sécurité Sociale et ce promoteur est tombée en décembre 2019 et de ce fait la municipalité a fait une offre de rachat après l'avis des Domaines auprès de la Sécurité Sociale pour pouvoir récupérer cette parcelle afin de traiter la zone et d'y mettre un équipement culturel qui manque sur la ville de Vigneux-sur-Seine pour une commune de 30 000 habitants et donc d'y construire une salle de spectacles à cet endroit.

En parallèle nous avons œuvré pour maintenir ce service public puisque nous avons pu reloger la Sécurité Sociale à quelques mètres de cet emplacement, ce qui nous a permis de maintenir ce service à Vigneux-sur-Seine, ce dont on peut se féliciter. L'opérateur n'est pas content, bien évidemment, et engage un contentieux avec la Ville de Vigneux-sur-Seine pour pouvoir y construire ces 200 logements.

Voilà la raison pour laquelle nous avons inscrit dans ce protocole auprès de GPA cette mention.

M. le PRÉSIDENT.- Je précise à Pascal MICHELANGELI que nous n'avons pas transmis le tableau pour les raisons qui ont été évoquées sur Brunoy où les choses ne sont pas calées. Je précise à M. GUIGNARD que la règle consiste à reconstituer autant de logements sociaux sur le territoire qu'il y en a de démolis.

M. MICHELANGELI.- J'entends, mais cela fait deux ans.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous promets qu'on l'envoie là où vous serez.

M. MICHELANGELI.- Certainement pas, d'autres le feront. J'insiste en disant à ceux et celles qui vont venir que l'on ne peut pas se satisfaire que sur un PRIN, une opération nationale, on ne soit pas capable dans cette assemblée de nous donner le volume. Après, que l'on ne nous dise pas que cela va aller à Montgeron, à Yerres ou ailleurs, peu importe, c'est un travail, le PLH intercommunal se fera, mais on doit pouvoir nous donner un volume. Vous êtes capable de le donner.

M. le PRÉSIDENT.- Comme je vous l'ai indiqué, mais je veux bien vous le redire une dernière fois, ce n'est pas aussi simple que cela parce que des volontés politiques peuvent s'exprimer par les élus en volume de démolition, mais derrière des bailleurs peuvent avoir une volonté différente. Il y a des questions de financement et au moment où je vous parle j'étais en train de lire une note avec des choses qui me semblaient calées et qui ne le sont pas, avec des bailleurs qui remettent en cause des arbitrages qui avaient été faits antérieurement.

Nous avons un jeu qui n'est pas du tout approprié et des discussions approfondies avec des allers et retours réguliers sous la houlette de Christine et de Thomas, que je veux remercier, pour essayer de faire converger des positions et au moment où je vous parle il n'y a pas un volume de démolition arrêté. A partir du moment où il n'y a pas de démolition, il n'y a pas de volume de reconstitution.

Les choses sont connues sur Vigneux-sur-Seine et sur Montgeron mais elles ne le sont pas sur Epinay-sous-Sénart et sur Brunoy.

M. TRON.- Je voterai la délibération malgré ce que je vais dire.

J'essaie, monsieur le Président, dans cette délibération comme je l'ai fait dans la délibération précédente, d'avoir une vision qui me permette de mettre tout cela en perspective. S'il s'agit de mener les négociations sur ces deux dossiers, que ce soit le PRIR ou le PRIN, toute confiance est accordée de ma part, et de celle des élus de Draveil, j'imagine, sur la capacité que nous avons à faire avancer le sujet.

Je me permettrai quand même de signaler deux choses qui, me semble-t-il, devraient être prises en compte et qui devraient peut-être justifier une intervention à peu près de même nature que celle que nous faisons concernant la problématique du SyAGE que nous avons abordée tout à l'heure.

Première observation, je ne sais pas si c'est pareil dans toutes les communes - je vous dis ce que j'entends sur Draveil et je parle sous le contrôle de Mme DONCARLI qui est en charge de l'urbanisme auprès de moi – mais nous voyons poindre aujourd'hui une vraie inquiétude de la part des opérateurs immobiliers liée à la crise. Sur des projets qui étaient des projets parfaitement lancés, il y a maintenant des remises en cause des dispositifs pré engagés. Cela veut dire en particulier, pour ne parler que de la commune de Draveil, que des appartements qui devaient être programmés en accession sont aujourd'hui en demande d'intégration dans des processus PLI et autres de telle façon que l'on puisse faire de l'accès à la propriété par le logement locatif, ce qui modifie à la fois le projet initial et son équilibre financier.

Si je le dis, c'est parce que, dans la droite ligne de ce qu'a dit Pascal MICHELANGELI, que je suis content de voir au passage, et de ce qu'a dit François GUIGNARD, c'est une évidence qu'il va falloir intégrer les effets de la crise et bien voir de quelle façon on peut répondre à une nécessité qui est celle d'avoir du logement et du logement social de plus en plus.

Je pense que de ce point de vue quelque chose devrait être fait – je laisse le soin à Christine de nous dire si elle partage cet avis – pour commencer à recenser les effets sur les opérateurs. Je le dis, dans les projets qui sont actuellement lancés, vous allez vite vous apercevoir qu'il y a des remises en cause de ce qui était engagé.

Une seconde observation me tient beaucoup à cœur. Je ne reproche à personne de ne pas l'avoir fait plus tôt, je dis que l'on est stupide de ne pas le faire. Je le dis en particulier pour les nouveaux élus qui n'ont rien à apprendre et qui apprendront à toute vitesse, j'en suis convaincu. Vous allez constater, mesdames et messieurs, quand vous avez des projets de cette nature, que l'on vous parle beaucoup de la reconstruction. On peut poser des questions à juste titre et des calculs qui sont faits – vous les avez faits tous les trois et je vous en félicite parce que c'était une vraie problématique – mais qu'est-ce que le pendant de ces questions ? C'est le fait qu'en réalité, pour pouvoir faire rentrer des constructions dans le cadre de la reconstruction, les critères sont tellement nombreux et tellement serrés que, même quand on a la capacité de construire sur une commune et qu'on a éventuellement la volonté de le mettre à disposition, on se retrouve bloqué par les critères en question.

Pour vous passer les détails, nous avons eu un petit contentieux sur une opération qui devait conduire à la reconstruction. La Ville de Draveil, pour des raisons que je n'évoque pas ici, n'était pas concernée par ce processus de reconstruction.

Mais j'ai quand même demandé à mon service et à Mme DONCARLI, si tant est que je décide de mettre des appartements à la construction dans le panel de la reconstructibilité, que l'on me dise grosso modo combien d'appartements pourraient y entrer. Pour vous donner un ordre d'idée, sur à peu près 250 logements qui allaient être construits, une fois que l'on avait intégré la totalité des critères dont il s'agissait, on ne pouvait offrir à la Communauté d'Agglomération, si notre volonté était celle-ci, pas plus de 4, 5 ou 6 appartements et on avait mille raisons de nous expliquer les critères qui faisaient que cela ne rentrait pas.

Si je le dis c'est parce que je trouve que dans ce domaine comme dans tant d'autres domaines on se laisse embarquer dans des considérations qui *in fine* ne visent qu'à rendre totalement improbable la volonté politique que nous pourrions afficher ensemble.

Dans cette affaire de reconstruction dont on entend parler depuis la Saint-Glinglin – je parle sous le contrôle de Christine et de Thomas CHAZAL – qui concerne des communes qui ne sont pas Draveil, nous sommes totalement bloqués par des critères de cette nature. Je trouve qu'à un titre ou à un autre, au niveau régional ou départemental ou des Communautés d'Agglomération, il faudrait que l'on dise à

l'État une fois pour toutes de mettre un peu d'ordre dans ses dispositifs, un peu de bon sens dans sa façon de présenter les choses et qu'il nous permette, surtout pour des projets de cette nature sur lesquels nous travaillons depuis tant et tant d'années, d'avoir moins de contraintes, moins de blocages et plus de facilités.

Vous verrez à ce moment-là que tous ces protocoles que nous signons depuis la Saint-Glinglin les uns derrière les autres pourraient peut-être déboucher sur quelque chose de concret. En tout cas, en ce qui me concerne, je suis très frappé de cette difficulté que l'on a à pouvoir régler dans le bon sens des choses qui devraient l'être.

Le premier problème c'est donc celui de ce contexte national lié à la crise que je trouve très inquiétant et qui va conduire à mon avis à ce que beaucoup de projets soient revus. Le deuxième problème c'est celui de la difficulté à pouvoir intégrer, pour la reconstruction, des logements que nous serions pourtant prêts à mettre à disposition.

Mme GARNIER.- J'approuve ce que tu viens de dire, Georges, et je me demande, compte tenu des nouvelles contraintes que nous venons d'apprendre, qui nous mettent en difficulté par rapport aux logements sociaux, s'il y a une véritable volonté de l'État de faire du logement social.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité avec 1 voix s'abstenant Mme CIEPLINSKI et 1 voix contre de M. GUIGNARD.

M. SELLAMI ne participe pas au vote.

IV. FONDS RESILIENCE ÎLE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITES

M. le PRÉSIDENT.- Ce point est lié à la crise et aux conséquences que nous en tirons sur le plan du développement économique puisque c'est une compétence importante de l'Agglomération. Lors de la précédente crise de 2008-2009, le territoire du Val de Seine avait pris des dispositifs de soutien à ses acteurs économiques.

Cette fois-ci, après en avoir discuté avec l'ensemble des maires, nous vous proposons un dispositif différent qui fait suite à l'initiative de la banque des territoires, Caisse des Dépôts, et de la présidence de la Région Valérie PÉCRESSÉ pour créer un fonds commun doté de 100 M€ et abonder par les différentes collectivités pour venir en soutien aux acteurs économiques qui se trouvent fragilisés par cette crise, acteurs qui ne sont pas forcément concernés par les aides d'État. Sont notamment visées dans ce fonds commun les entreprises de zéro à 20 salariés.

Je précise, avant d'ouvrir le débat, qu'il s'agit principalement d'avances remboursables pour les entreprises. La somme qui concerne l'Agglomération est un engagement qui correspond à la capacité pour ce fonds à aider des entreprises du territoire dans la limite de 155 000€, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'engagement au-delà. S'il y a moins de portée sur le territoire, la participation de notre Agglomération diminue d'autant. S'agissant d'avances remboursables, il est possible que tout ou partie des sommes engagées retourne à l'Agglomération à l'issue de ce dispositif qui court sur six ans.

Pour faire simple, pour un euro de l'Agglomération il y a un euro en plus du Département, 2 € de la Région et 2 € de la Caisse des Dépôts. Nous n'avons pas connaissance, au moment où nous nous parlons, de difficultés particulières d'entreprises, mais j'imagine qu'elles vont se manifester dans les jours ou les semaines qui viennent. C'est ce qui me semble le plus lisible pour les acteurs économiques

que de participer à ce fonds commun avec une seule instruction pour l'ensemble des acteurs plutôt que d'avoir des dispositifs de part et d'autre.

J'ai peut-être oublié un ou deux points mais j'imagine que la discussion permettra de les préciser.

M. MICHELANGELI.- Monsieur le Président, à plusieurs reprises je vous ai interpellé, vous-même et votre vice-président chargé du développement économique, permettez-moi non pas de refaire l'histoire mais de vous interpellé une nouvelle fois.

Sur Epinay-sous-Sénart il y a un projet que Valérie PÉCRESSE avait d'ailleurs acté lors de l'inauguration de la salle communautaire, où vous étiez présent ainsi que d'autres élus, sur la disparition programmée d'une partie de l'activité. Je m'étonne non pas que l'on soit actif et proactif dans le domaine tel que vous le proposez, mais de la cohérence de notre assemblée à mener un double jeu. Peut-être que je ne comprends rien, c'est peut-être le cas, mais *le Parisien* en a parlé et bon nombre d'entre nous avons été saisis sur cette question, vous-même également, le maire d'Epinay-sous-Sénart vice-président chargé du développement économique veut faire baisser notre produit de recette sur ce territoire, vous acquiescez puisque jamais vous n'avez répondu à la question. Je vous le dis simplement, expliquez-moi un peu où est la cohérence. On peut acquiescer mais encore faut-il qu'à l'intérieur on n'ait pas un cheval de Troie.

M. PUJALS.- Monsieur MICHELANGELI, je vois que vous avez quitté le territoire mais vous continuez à relayer les polémiques spinoliennes dans le cadre de cette assemblée.

Sur le sujet de la zone d'activité d'Epinay-sous-Sénart, vous le savez comme moi, une étude de la part d'Essonne Développement, qui est une instance indépendante de la Ville et de l'Agglomération, a été menée en 2019. Des études et des conclusions ont été rendues début d'année qui montrent l'urgence et la nécessité de requalifier la zone d'activité d'Epinay qui présente un certain nombre d'inconvénients, de faiblesses que vous connaissez, en tout cas je l'espère.

Parce que je suis un maire, un élu responsable, j'ai en effet engagé un certain nombre d'investigations et d'analyses pour voir comment requalifier cette zone sans pour autant la faire disparaître et je pense notamment aux emplois présents. Pour preuve, à aucun moment, y compris dans le cadre du PLU de la commune, il n'a été question de faire disparaître ces emplois. Je vous renvoie au PADD qui a été voté il y a maintenant quelques années en conseil municipal.

Arrêtez de faire le jeu de l'opposition, arrêtez de faire le jeu du conseiller départemental qui est candidat à la mairie d'Epinay-sous-Sénart, tout cela ce sont de fausses informations, ce sont des rumeurs à des fins électoralistes. L'emploi est important, on le sait très bien, nous avons un taux d'emploi dans notre agglomération qui est l'un des plus faibles du territoire de l'Essonne. Dans mon projet il est question de requalifier, pas de faire disparaître l'emploi.

M. CLODONG.- Je voudrais simplement dire à quel point il est important, au-delà de la délibération et de ce rapport, de soutenir aujourd'hui les TPE, les entreprises, les commerçants, les artisans de notre Communauté d'agglomération qui ont beaucoup souffert de la crise du covid-19. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui de signaux d'alerte envoyés par beaucoup d'entreprises mais il y a déjà des signaux envoyés par beaucoup de commerçants et d'artisans. Je le sais pour Yerres, également pour Brunoy, mais c'est valable je pense pour d'autres communes.

Et puis, nous le savons tous et toutes les analyses économiques le montrent, le plus grave est à venir. Je parle sur le plan économique et sur le plan social. Les difficultés ne sont pas derrière nous, elles sont devant nous et économiquement la lame de fond qui va balayer un certain nombre de nos acteurs économiques et notamment de notre territoire n'est pas pour maintenant mais pour les mois qui viennent, pour la fin de l'année 2020 et probablement pour toute l'année 2021 et, si j'en crois certains analystes, peut-être même au-delà.

L'honneur de notre Agglomération sera donc de soutenir dans la durée nos commerçants, nos artisans, l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire. Cette délibération est un élément parmi d'autres mais il faudra aussi que notre Communauté d'agglomération soit à l'écoute et puisse apporter des réponses concrètes et fortes à l'ensemble de notre tissu économique parce que ce tissu économique c'est la vie de nos communes et de notre territoire. Chaque ville peut en prendre sa part et je sais que plusieurs de mes collègues ont déjà au niveau communal fait un certain nombre de propositions, un certain nombre d'actions, ont voté un certain nombre de mesures, mais je pense que l'Agglomération devra dans les mois qui viennent en prendre toute sa part.

M. CARRÈRE.- En complément de ce qu'a dit Olivier CLODONG, dont je partage l'essentiel, il y a une nécessité absolue d'être vigilant sur ce qui se passe, en particulier sur les petites entreprises de notre territoire. Je suis favorable à ce fonds, cela va de soi, toute initiative dans la période mérite d'être encouragée et soulignée. Mais une partie du tissu économique, même si elle est relativement plus faible, est complètement oubliée dans la période, et c'est peut-être le rôle des collectivités d'avoir une attention particulière - ce sont les associations et auto-entrepreneurs pour lesquels peu de dispositifs sont en place aujourd'hui. Un certain nombre de structures se trouvent dans des situations de précarité extrême et il y va de la vie de nos communes.

En effet, beaucoup d'associations sont employeurs et contribuent à la fois à faire de la vie sur nos territoires et à faire de l'activité économique. Je me demandais donc pourquoi ce dispositif ne pouvait pas éventuellement aussi concerner les associations. J'ai cru comprendre qu'il était plutôt réservé aux entreprises. Il m'aurait semblé intéressant que peut-être certaines de nos structures associatives bénéficient de ces dispositifs et je n'ai pas vu que c'était prévu dans la convention.

Je ne sais pas s'il est possible de voir cela auprès de la Région ou s'il y a possibilité d'étendre ce dispositif à la fois aux structures associatives et éventuellement aux auto-entrepreneurs qui contribuent et pour certains - c'est une piste aussi - pour développer une activité économique derrière.

M. TRON.- Dans la délibération, vous noterez que sur le fonctionnement du fonds il y a deux types de modalités. Celles qui ont trait au dossier devraient être complétées par l'entrepreneur sur une procédure à 100 % dématérialisée. A mon sens c'est peut-être un peu trop. Je partage l'avis de plusieurs de mes collègues qui se sont exprimés pour dire que le tsunami économique que je redoute va peut-être aboutir à multiplier des critères qui sont complexes.

Mais c'est plutôt sur les instances de pilotage que je voulais vous questionner. Cela devient complexe. Il y a un comité de pilotage régional, ce que je peux comprendre, et un comité de suivi local par bassin d'emploi avec, comme vous l'avez compris, des membres qui doivent être désignés ici. Il y a enfin un comité d'engagement local qui doit émettre un avis sur l'attribution des aides aux entreprises auquel participe la CAVYVS.

Nous avons donc trois échelons avec une procédure qui doit aboutir in fine à ce qu'il puisse y avoir cette aide. Je voudrais savoir si vous avez déjà réfléchi à la façon dont on va regarder cela pour ce comité de suivi local puisque c'est *a priori* celui sur lequel par bassin d'emploi nous sommes interpellés. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais je pense que vous pourriez peut-être plaider dans ces conditions pour que l'on rende la plus souple et la plus légère possible la procédure. S'il faut réunir tous ces comités chaque fois que quelqu'un vient nous voir, j'ai peur que nous soyons plus décourageants qu'autre chose.

Dernier point, et c'est une requête que je formule, lorsque nous aurons pris une vitesse de croisière après la composition définitive de notre conseil, je pense qu'il faudra que nous menions une réflexion qui va dans le sens de ce que vient de dire M. CARRÈRE pour la partie associations et auto-entrepreneurs ; je pense qu'il faut que nous ayons la possibilité de regarder avec soin comment la Communauté, de son propre chef, peut prendre des mesures d'accompagnement. J'en parlais dernièrement avec Michaël DAMIATI, c'est une vraie question qui peut par exemple nous conduire à regarder du côté de la fiscalité locale.

Nous avons, pour des raisons qui tiennent à plusieurs facteurs, été obligés de regarder ces problématiques qui étaient celles notamment de la convergence des taux, de la contribution minimale, etc. Nous avons une fiscalité qui est destinée à évoluer en fonction des durées de lissage que nous avons ajustées, bien entendu tout cela est remis en cause, comme d'ailleurs peuvent être remis en cause les principes des attributions de compensation que nous avons bloquées en 2019. Tout est à revoir. Je pense que sous une forme ou sous une autre il sera sans aucun doute opportun que nous ayons une réflexion sur cette affaire de fiscalité.

Je rappelle que les contributions minimales dont les taux ont été ajustés sont aujourd'hui peut-être hors d'atteinte pour 80 % ou 70 % ou 50 % - je ne sais pas - des entreprises qui sont assujetties avant la crise. Or nous sommes maintenant avant la crise économique et après la crise. Il y a une fenêtre de tir qui n'est pas très longue. Je voulais vous suggérer de regarder cela également pour que nous puissions en discuter ensemble.

Je voudrais donc votre avis sur la souplesse pour cette instance de pilotage et en second lieu que l'on engage cette réflexion qui mérite peut-être qu'on la mène sur ce que nous pourrions faire directement et qui dépend de notre propre Communauté d'Agglomération, notamment au regard de cette affaire fiscale.

M. MICHELANGELI.- Je m'adressais au président mais au vice-président chargé de l'économie. Je n'ai que faire du maire d'Epinay-sous-Sénart. Ici nous sommes à l'agglomération. Votre tendance, si j'ai bien compris, vous et un certain nombre de vos vice-présidents, c'est bien de maintenir l'emploi. Lorsque la présidente de la Région vient et annonce qu'elle soutiendra un PLU où il y aura sur les zones d'activité des logements, c'est un fait. Vous étiez présent ainsi qu'un certain nombre d'entre vous. A cette occasion je vous avais interpellé ici en vous demandant si vous aviez une projection sur l'une de vos présidences, si vous alliez la maintenir ou pas. Vous l'avez maintenu, c'est votre droit et vous avez certainement eu raison.

Cela dit, la question posée est celle de la cohérence. M. TRON vient de dire à juste titre qu'il y aura au niveau local des assemblées et des états pour valider. Je connais mieux le Val d'Yerres, je rappelle que la zone d'activité d'Epinay-sous-Sénart c'est la deuxième zone du Val d'Yerres mais c'est surtout une zone franche urbaine.

On est en train de nous dire que sur une zone franche urbaine, on n'a pas d'avenir, *no futur*. Je suis surpris. Si je dois m'adresser au maire d'Epinay-sous-Sénart, je rappelle que juste en face de chez moi il y a un grand terrain vague. Nous venons de vendre et une semaine avant que nous partions on nous a proposé de racheter notre maison à 50 % plus cher. Donc le PLU existe...

Je vous interpelle, Monsieur le président, et je n'interpelle pas Epinay-sous-Sénart, parce que vous n'avez pas répondu à deux reprises. Là c'est la troisième...

M. le PRÉSIDENT.- C'est le président qui conclut les débats.

M. MICHELANGELI.- Mais vous allez le faire ! Je veux juste que sur ce volet on nous donne une réponse sur la cohérence. Est-ce que la Communauté d'agglomération a volonté sur l'ensemble de son territoire de maintenir le tissu, oui ou non ? Si tel était le cas, comment peut-on laisser un vice-président avoir une ambition sur une zone franche urbaine qui est accessoirement l'une des plus grandes pourvoyeuses d'emplois sur la communauté ?

M. COLAS.- Puisque nous en sommes au début d'un mandat ou plutôt à cheval entre deux mandats puisque notre Conseil sera installé au début du mois de juillet, je trouve que le débat que nous avons aujourd'hui est intéressant et finalement nous serons appelés comme d'autres à - cela devient une tarte à la crème du débat public - à réfléchir au monde d'après. Puisque les uns et les autres ont émis des souhaits aujourd'hui sur ce que devaient être dans les prochaines semaines ou les prochains mois nos

priorités, je veux m'inscrire dans ce qu'ont dit à la fois, chacun avec leurs mots, Pascal MICHELANGELI, Olivier CLODONG et Georges TRON. Nous allons avoir un sujet économique et social majeur à traiter.

Mais la crise que nous traversons, qui va provoquer des dégâts que nous avons même du mal à mesurer, tant sans doute ils seront inédits, peut-être aussi une source d'opportunités et de responsabilités pour notre assemblée et pour notre agglomération. Si je dis cela, c'est parce que le sujet du développement économique ou plutôt dans un premier temps de l'absence d'effondrement de notre économie locale va évidemment être un sujet partagé. De ce point de vue, la crise du Covid-19 doit être un catalyseur et un accélérateur. Nous sommes « petits bras » sur le développement économique depuis le départ alors que c'est de vitale importance pour nous. Nous sommes en potentiel fiscal l'Agglomération la plus pauvre d'Île-de-France, la quatrième plus pauvre de France parce que nous avons insuffisamment d'activités sur notre territoire. Quand je dis que nous sommes « petits bras », c'est une compétence obligatoire de l'Agglomération qu'elle exerce de façon extrêmement parcellaire.

C'est l'interpellation de Pascal MICHELANGELI qui justifie mon intervention et les propos qui ont été portés sur le nécessaire soutien aux acteurs économiques. Si nous voulons faire du développement économique dans notre territoire, si nous voulons jouer solidaires, si nous voulons jouer la carte communautaire, il faudra que la Communauté d'agglomération exerce pleinement ses compétences. Aujourd'hui les zones d'activité ne sont pas gérées par l'Agglomération. L'urbanisme des zones d'activité relève encore des compétences communales et je ne pense pas que cela changera. Je n'ai pas le sentiment, au regard de ce qu'est la configuration politique du Conseil communautaire, nonobstant les choix qui seront faits à Epinay et à Crosne, que l'on se dirige vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En revanche, il faudra impérativement que sur la question de l'urbanisme d'activité, qui n'est qu'un des volets du développement économique mais qui est un volet au regard de notre pauvreté d'activité fondamentale, que nous jouions solidaires et que d'une certaine façon nous trouvions les moyens de communautariser notre urbanisme d'activité et notre urbanisme commercial. C'est de vitale importance et c'est de notre responsabilité.

Aujourd'hui nous souffrons dans nos communes et à l'intercommunalité d'un déficit de recettes liées à l'activité économique. Aucun maire ne peut envisager l'avenir de sa zone d'activité, l'avenir des entreprises sur son territoire indépendamment de la responsabilité qu'il doit à notre communauté. Je formule donc un vœu. J'ai lu que sur Epinay il y avait des projets de faire muter une partie de la zone d'activité en logements. Je n'en sais pas plus parce que ni l'Agglomération à ma connaissance ni la commune riveraine de Boussy-Saint-Antoine en tant que personne publique associée n'a été sollicitée pour émettre un avis sur le projet d'aménagement et de développement durable de la ville d'Epinay ou sur son règlement de PLU.

Tout cela d'une certaine façon appartient au passé, ce qui doit nous intéresser c'est l'avenir et la nécessité absolue d'arrêter de jouer « petits bras » sur le développement économique et que nous assumions totalement nos responsabilités.

M. PUJALS.- Je trouve inacceptable et d'ailleurs je craignais que sur un sujet où nous sommes censés traiter la crise du Covid-19 et le fonds de solidarité que nous allons abonder au niveau de l'Agglomération, on en revienne à des considérations communales et en l'occurrence sur une commune qui est dans un entre-deux tours. Qu'un maire d'une commune voisine dont l'adjoint est candidat contre moi à Epinay-sous-Sénart prenne position et tienne des propos absolument inacceptables.

Là-dessus, Monsieur le Président, il faut que vous preniez position, sinon je quitte la séance.

M. MICHELANGELI.- C'est ce que je demande depuis six mois !

M. le PRÉSIDENT.- Je demande aux uns et aux autres de ne pas importer des débats électoraux dans cette assemblée, nonobstant le temps particulier qui nous occupe.

M. TRON.- Je partage très volontiers l'approche qui consiste à penser que la Communauté d'agglomération doit repenser son modèle sur le soutien aux activités économiques. Cela nous interpelle également sur tout l'aménagement du Val d'Yerres Val de Seine et tout l'aménagement de la rive droite de la Seine et tout l'aménagement de l'Essonne et de l'Ile-de-France. Je dis tout cela parce que nous sommes dans une situation dans laquelle nous sommes dépendants d'investissements qui sont exogènes. Comment voulez-vous que nous puissions seuls porter un développement économique si nous ne sommes pas accompagnés ?

Regardez le département de l'Essonne, vous constaterez que la majorité, pour ne pas dire l'immensité des investissements publics sont toujours concentrés dans deux ou trois zones et nous sommes une zone dont la vocation reconnue, à tort, est celle d'être une zone à vocation plutôt d'habitation. Cela veut dire que quand on est interpellé sur ces questions-là, il y a toute une considération à prendre en compte qui est celle de l'orientation de financements publics.

Je le dis clairement, des motions doivent être présentées compte tenu du désengagement nouveau de l'Etat, notamment sur des perspectives de transport. Nous avons toutes les inquiétudes sur par exemple la ligne 18, sur l'élargissement vers l'Est. Je crois même savoir aujourd'hui qu'il y a quelques interrogations sur le calendrier, en tout cas sur l'Ouest mais cela veut dire très concrètement que l'on est dans une logique totalement imbriquée d'interférences de l'Etat, des collectivités territoriales dans leur ensemble et de l'avenir de la Communauté.

J'aurai tendance à penser que toutes les questions posées sont justes mais qu'il y a quand même une réflexion à mener avec une vue d'ensemble qui permettrait ensuite pour la Communauté de tirer des conclusions et non pas en sens inverse.

M. DAMIATI.- Par rapport à ce qui a été dit par mes collègues, on ne peut que constater - et cela fait plusieurs années qu'au sein de l'instance nous faisons le constat - le déficit de l'attractivité économique de notre territoire. C'est un constat sur lequel nous voulons travailler. Tout à l'heure il a été évoqué le projet de territoire, cela a été un des points essentiels.

Romain COLAS parlait du foncier professionnel, plus que le foncier professionnel aujourd'hui sur notre territoire nous avons un certain nombre de zones d'activité qui sont en train de péricliter simplement parce que c'est le temps qui veut cela. Ce sont des zones qui datent des années 60, 70. Aujourd'hui, comme certaines résidences privées qui ont été construites dans ces mêmes années, on se retrouve avec un défaut d'entretien, avec des zones ou des résidences qui deviennent de plus en plus délabrées. On est dans une spirale qui tire vers le bas puisque cela attire de moins en moins d'entreprises pour venir s'installer.

C'est vrai que l'on peut réfléchir sur l'installation de nouvelles zones, mais on peut aussi réfléchir sur la rénovation des zones déjà existantes. C'est vrai au niveau des bâtiments en tant que tels, de la voirie, de la signalétique, de l'information, de la communication. Là aussi je forme le vœu que dans les prochaines années on puisse s'atteler à cette problématique qui concerne les zones d'activité mais aussi le résidentiel.

Avec nos collègues nous l'avons déjà évoqué, sur notre territoire nous avons des résidences qui deviennent presque du logement social. Il ne faut pas rester entre deux : soit ce sont des résidences privées qui nécessitent des investissements en tant que tels, soit on passe sur des résidences sociales qui nécessitent des investissements. Le fléchage doit être clair.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais rapidement indiquer à Georges TRON, s'agissant du fonds qui est l'objet de la présente délibération, que je n'ai pas regardé dans le détail le processus de décision. En revanche je sais qu'il est prévu les premiers dépôts de dossiers dès cette semaine et les premières attributions de

subventions dès la fin de ce mois. Dans les échanges que j'ai eus avec Valérie PÉCRESSE sur le sujet, j'ai cru comprendre que c'était extrêmement fluide, nonobstant les remarques que je peux entendre à la lecture de ce rapport et je vais m'en enquérir afin qu'il n'y ait pas de blocage par rapport à ce processus et à ces trois comités qui figurent dans la délibération et qui sont, comme vous l'imaginez, le cadre fixé par la banque des territoires et par la Région. Je sais que la préoccupation formulée par Georges TRON est partagée par la présidente de la Région.

Les autres interventions sont parfaitement justifiées. Je serais tenté de dire que je bois du petit lait dans la mesure où, au travers du développement économique, comme nous l'avons fait s'agissant des déchets tout à l'heure et plus largement de la question de la transition énergétique et des questions écologiques, on touche à un des défis essentiels à relever dans notre territoire et qui fait l'objet du projet de territoire qui a été adopté par notre assemblée il y a de cela deux ans.

Nous faisons tous le constat d'un déficit d'emplois. Nous avons le taux d'emplois le plus faible du département de l'Essonne et cela a pour conséquences des recettes faibles pour notre territoire. Je voudrais doucher les espoirs des uns et des autres à ce sujet en rappelant que depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2009 les riches sont condamnés à rester riches et les pauvres à rester pauvres puisque les choses ont été figées à l'époque et qu'accueillir des entreprises sur le territoire n'a évidemment pas le même impact aujourd'hui que cela avait du temps de la taxe professionnelle. Ce sont des recettes et très peu de charges puisque les entreprises, à la différence des habitants, ne demandent pas beaucoup de services publics.

C'est vrai que nos deux Agglomérations ont porté plutôt leur création sur des questions de création d'équipements qui étaient sans doute nécessaires à l'époque mais qui génèrent des charges plutôt que des recettes. Un des enjeux que nous avons à relever ensemble c'est de générer des recettes pour notre territoire et de générer des emplois pour nos habitants. Ce n'est pas évident dans un territoire qui est déjà bien construit et protégé, pour autant le territoire n'est pas fini, ce n'est pas du tout le sens de l'analyse que j'en fais.

D'abord il y a un certain nombre de zones d'activité et sous ma présidence, avec Georges PUJALS et l'ensemble des maires, nous avons fait un diagnostic de l'ensemble des zones d'activité, que d'ailleurs je pourrai partager avec le nouveau Conseil communautaire, qui a été réalisé par Essonne Développement. Sur ce sujet, nous sommes une Communauté d'Agglomération intermédiaire entre les très gros mastodontes que sont notamment Paris Sud et Paris Saclay et les petites Communautés de communes de 25 à 60 000 habitants. Nous avons une taille intermédiaire avec des enjeux des grosses Agglomérations mais malheureusement une structuration qui est plutôt celle d'une petite intercommunalité. Nous avons conduit une étude assez intéressante qui montrait, au-delà de la question du vieillissement rappelée par Michaël DAMIATI, le potentiel de densification sur ces zones d'activité et de densification en emplois.

En fait nous avons des zones d'activité très pauvres en emploi. C'est donc plutôt une bonne nouvelle parce que cela nous offre des marges de manœuvre. La question d'Epinay-sous-Sénart, comme la question de l'ensemble des zones d'activité du territoire, je l'aborde plutôt sous l'angle de la densité en emploi et de voir de quelle manière on peut amener de la richesse sur le territoire et amener de l'emploi plutôt que de se poser la question de l'urbanisme, même si c'est un enjeu. La Défense c'est 160 000 emplois sur 160 hectares. Evidemment le modèle n'est pas La Défense mais on peut très bien avoir une très forte densité d'emplois sur très peu d'espace.

Sans doute un des enjeux des prochaines années sera d'attirer des activités économiques fortes en emplois et en richesses pour le territoire et peu consommatrices d'espaces. Cela fait partie des questions que nous avons d'ores et déjà abordées lors d'un séminaire qui s'était tenu à Yerres. Au cours de ce séminaire, nous avons notamment considéré que l'urbanisme était sans doute de pouvoir communal et que nous avons un devoir – et j'espère que cela perdurera sous le prochain mandat – sur les questions de développement économique d'aborder les choses de façon collective parce que ce qui peut être fait sur une commune peut avoir un impact sur l'ensemble de l'Agglomération.

Nous avons des destins liés s'agissant de ces questions avec des opportunités dont l'enjeu du front de la Nationale 6 et de sa reconversion principalement sur la commune de Brunoy mais pas seulement, avec la capacité à avoir des activités économiques. Pour cela il faut avoir de grands projets et là aussi, en tant que Président du Département, pour le coup je bois du petit lait parce que j'essaie de porter des sujets comme la reconversion de la Nationale 6 et sa départementalisation comme le pont sur la Seine, comme le muséum d'histoire naturelle de Brunoy qui sont des sujets extrêmement importants pour notre territoire pour que nous soyons enfin reconnus au travers de nos atouts et aussi de nos faiblesses et qu'il y ait des engagements de la part de l'Etat et de la Région.

Pour la première fois, notre Agglomération a élargé au contrat de projet Etat/Région pour la reconversion de la Nationale 6. Jamais notre territoire n'avait bénéficié de ce contrat de projet Etat/Région. C'est évidemment très peu car il s'agit seulement d'études, mais à partir du moment où l'on a la volonté sur le territoire d'avancer et de mettre un peu d'argent sur ces questions, je suis convaincu que nous avons un vrai potentiel. Il appartiendra aux élus, dans le cadre de ce nouveau mandat, d'en déterminer les orientations.

Revenons au fonds de résilience que nous devons adopter de façon unanime, je l'espère, compte tenu des interventions que j'ai entendues.

Nous passons au vote.

Mme HIDRI.- Je ne prends pas part au vote.

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Mme HIDRI ne participe pas au vote.

V. DELEGATIONS ISSUES DE L'ARTICLE 1^{ER} DE L'ORDONNANCE DU 1^{ER} AVRIL 2020-COVID-19

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de vous demander d'adopter la délibération de délégation qui fait suite à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 et aux possibilités offertes pour le Président de prendre des décisions qui relevaient d'organes délibérants. J'imagine que vous allez me poser la question de savoir ce que j'ai fait de cette ordonnance, de quelle manière je l'ai appliquée.

On me rappelle que j'ai pris trois décisions sur la base de cette ordonnance. Il s'agit de la convention de coopération publique conclue avec le Département de l'Essonne, de l'achat des masques, puis de la convention de versement d'une subvention conclue avec l'association Visières solidaires, qui avait été débattue avec les maires, et enfin de l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de réhabilitation de la Maison de l'Environnement à Montgeron pour 1 885 €.

Voilà les trois décisions que j'ai prises dans le cadre de cette ordonnance.

Y a-t-il des questions ? Nous devons voter et savoir si nous prorogons jusqu'au 5 juillet.

M. MICHELANGELI.- Il faudrait dissocier le vote. Vous savez que l'opposition a toujours pensé que vous aviez trop de pouvoir, non pas vous mais en tant que délégation. En revanche, sur l'ordonnance je voterai avec plaisir.

M. le PRÉSIDENT.- Le vote différencié est de droit.

Nous passons au vote pour approuver les décisions prises dans le cadre de l'ordonnance de la délégation.

Mme CIEPLINSKI.- Je ne prendrai pas part au vote parce que je suis nouvelle.

M. TRON.- Je souhaiterais que nous ne prenions pas part au vote non plus en tant que Draveillois. Je ne conteste absolument pas le principe des décisions que vous avez prises dans le cadre de votre délégation, mais il s'agit de décisions qui ont été prises pour deux d'entre elles dans le cadre des alimentations en masques et autres visières.

Or il se trouve que, pour des raisons que je n'explique pas ici, Draveil a choisi une autre voie. Nous avons donc pris nos propres décisions et nos propres responsabilités. A partir du moment où tel était le cas, il est normal que nous ne prenions pas part à ce vote.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai compris que c'est le cas de Georges TRON et aussi le cas des autres élus de Draveil.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Mme CIEPLINSKI, M. BATTISTI, Mme LANDRAU, Mme DONCARLI, Mme HIDRI, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. ROUSSET, M. PRIVAT, M. TRON ne participent pas au vote.

M. le PRÉSIDENT.- Qu'en est-il en ce qui concerne la prolongation jusqu'au 5 juillet ?

M. MICHELANGELI.- Dans la cohérence de ce que nous avons toujours dit, nous vous avons demandé d'assortir l'ensemble de vos octrois des Conseils Communautaires par le fait que la commission des finances puisse donner son avis sur la levée de l'emprunt. Vous l'avez toujours refusé. Comme je suis cohérent, je refuse.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité avec 1 voix contre M. MICHELANGELI et 1 voix s'abstenant Mme CIEPLINSKI.

VI. MOTION CONTRE LE REPORT DU PROJET NEXTEO

VII. MOTION POUR LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX TRANSPORTS FRANCILIENS

M. le PRÉSIDENT.- Au risque de rallonger nos débats je vous propose sur deux sujets d'actualité que nous puissions délibérer sur les motions qui nous ont été remises sur table. Au moins un point me concerne en tant que membre d'Île-de-France Mobilités, suite aux échanges que nous avons eus mercredi.

La première motion concerne le RER D. Pour faire simple, des décisions ont été prises par Île-de-France Mobilités pour la rénovation de l'ensemble de ce RER qui consiste en l'achat de nouveaux matériels. Le premier matériel est arrivé et il est en phase de test. Les premiers arrivent normalement l'an prochain pour une livraison pendant cinq ans. Ce nouveau matériel permet à terme l'automatisation de la ligne avec un système d'exploitation qui s'appelle NEXTEO qui permet une sorte de ligne 14 ou de ligne 13 entre Villeneuve-Saint-Georges et Gare du Nord. Cela évite les cantonnements aux différents feux rouges et cela a l'avantage énorme que cela permet de garantir plus de régularités et de rajouter une rame au quart d'heure sur la branche la plus en tension, c'est-à-dire la branche de Melun, qui nous concerne principalement sur le territoire mais qui améliore aussi la situation sur la branche de Corbeil compte tenu de la régularité.

Ce système d'exploitation est financé également par Île-de-France Mobilités mais nous avons découvert lors d'échanges avec l'État il y a quelques semaines que l'État ne mettait plus sa part de financement et ne lançait pas l'appel d'offres permettant la réalisation de ce système d'exploitation à échéance de la livraison de l'ensemble des rames avec potentiellement la situation ubuesque d'avoir changé des rames certes pour leur confort, leur sécurité, mais sans le système d'exploitation qui pèse 900 M€ au regard des plus de 2 milliards pour les rachats de rames.

Nous avons 1 500 000 usagers sur les RER B et D. Je pense que de façon unanime, et cela a été le cas également à Île-de-France Mobilités, nous pourrions adopter une motion, comme cela a été fait également à Grand Paris Sud avant-hier soir, rappelant l'exigence des élus du territoire sur la réalisation de ce système d'exploitation indispensable à la rénovation du RER D.

Pour permettre une discussion commune sur ces deux motions, il y en a une deuxième dont je me permets par effraction la présentation, qui fait suite au débat que nous avons eu avec Île-de-France Mobilités mercredi qui concerne le financement des transports en Île-de-France. Les transports publics c'est 10 milliards d'euros en Île-de-France qui sont payés de façon minoritaire par les collectivités publiques à hauteur de 17 %, puis par les usagers à hauteur de 27 % et le reste par les entreprises au travers du versement transport. Ce versement transport chute considérablement compte tenu de la période de confinement et du chômage partiel puisque les entreprises ne le versent plus. Ce confinement est une décision de l'État, par conséquent nous demandons à l'État d'assumer les conséquences de cette perte de recettes qui est évaluée aujourd'hui à 2 600 M€ entre le versement transport et la baisse du trafic qui est elle-même liée aux mesures de déconfinement.

L'État suggère pour l'instant à Île-de-France Mobilités de financer au travers de l'emprunt, ce qui n'a pas de sens s'agissant d'une collectivité qui ne peut pas emprunter pour des dépenses de fonctionnement, et ce qui aurait pour conséquences soit de supprimer tout investissement en transport public dans les années qui viennent soit d'augmenter de façon furieuse le coût pour l'utilisateur ou pour les collectivités. Nous sommes concernés en tant qu'Agglomération puisque nous finançons les réseaux de bus à hauteur de 900 000 € par an. Nous avons donc quelque part des destins liés avec Île-de-France Mobilités ; si Île-de-France Mobilités ne va pas bien, nos usagers le sentiront mais notre collectivité aussi.

Voilà très rapidement présentés les enjeux de ces deux motions. Évidemment, le débat est ouvert.

M. DUPONT-AIGNAN.- Ces deux motions sont essentielles et celle sur NEXTEO bien évidemment. J'ajoute que cela permettrait de passer de deux à trois mais comme bien souvent il n'y a qu'un train sur notre branche sur les deux, il est clair que nous sommes dans une situation qui reste très dommageable.

Le directeur de la ligne D du RER m'a dit il y a peu de temps, parce que je lui posais toujours la question sur ces suppressions de trains et que je pensais que l'apparition de nouvelles rames permettrait de régler le problème, que cela restait toujours le problème de la Gare de Lyon, le problème de passage de tunnels, de règlement de trains, etc. On n'a donc toujours pas réglé ce problème. D'où l'importance de rajouter vraiment un point sur les quelques trains supprimés chaque soir qui sont un supplice parce que nous ne sommes pas à trois comme sur les autres branches mais à un. Nous avons donc seulement un tiers de l'offre. NEXTEO nous permettrait de passer à deux, ce qui serait déjà pas mal, trois en temps normal et deux quand il y a un problème de retournement ou de stationnement à la gare puisque la question du tunnel ne sera pas réglée de sitôt. Encore que l'affaire du système électronique permettrait peut-être d'espacer moins les trains dans le tunnel.

En ce qui concerne le financement, il est vital. Le Président a été à la rencontre du Premier Ministre lundi quand il est venu à Evry. Stéphane BEAUDET lui en a parlé et j'ai senti que ce n'était pas gagné, mais j'espère que nous allons nous mobiliser sur ce sujet car je pense qu'il y a une tentation du gouvernement de faire payer l'utilisateur.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai proposé à Valérie PÉCRESSE de renvoyer la balle dans le camp de l'État comme nous l'avons fait sur la fiscalité. La SNCF et la RATP sont deux entreprises d'État. Vu que c'est nous qui finançons la RATP et la SNCF au travers du versement transport, si l'État ne nous compense pas le versement transport, Île-de-France Mobilités n'aura plus la capacité dès le mois de juillet de financer la RATP et la SNCF et il appartiendra à l'État de leur demander de continuer le service public ou de l'arrêter, mais pas aux élus.

M. DUPONT-AIGNAN.- Il ne faut plus payer.

M. CLODONG.- Je souscris à ce que vient de dire Nicolas sur la motion concernant le remboursement qui pourrait être demandé aux Franciliens utilisateurs du RER pour le remboursement du Pass Navigo. Je trouve cela inadmissible, surtout après ce que nous avons dit tout à l'heure et au vu des difficultés que vivent certains de nos concitoyens. Je trouve inadmissible aussi la remise en cause du système NEXTEO.

Ces deux motions sont extrêmement importantes mais je pense qu'il va falloir dans les mois qui viennent se mobiliser et peut-être reprendre des mobilisations presque physiques. Nous étions descendus sur les voies il y a quelques années et nous étions plusieurs autour de cette table à le faire. Je pense qu'il faudra le refaire.

Il y a l'affaire du Pass Navigo, il y a l'affaire du remboursement, ce qui concerne tous les Franciliens, mais les usagers du RER D ont vraiment la double peine. Il y a non seulement la partie financière mais il y a aussi le fait que ce sont les voyageurs les plus mal traités de l'Île-de-France depuis de nombreuses années et ils le sont encore aujourd'hui. Les mauvaises nouvelles qui arrivent notamment sur le système NEXTEO feraient que l'éclaircie que nous entrevoyions pour les mois et les années qui viennent pourrait être remise en cause et pourrait pénaliser nos administrés utilisateurs du RER D pour de nombreuses années encore. Comme pour nos commerçants et artisans, je pense que ce serait l'honneur et l'obligation de notre Communauté d'Agglomération de se mobiliser dans les mois qui viennent fortement pour sauver ce qui doit l'être et sauver l'amélioration du RER D.

M. DAMIATI.- Je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Je voulais rebondir par rapport aux propos que nous avons tout à l'heure sur l'attractivité économique de notre territoire. Je pense que l'offre de transport et la simplification ou en tout cas le fait de pouvoir avoir une offre plus régulière en étant mieux desservi est un point essentiel par rapport à cette attractivité, aussi bien pour les futurs salariés que pour les entreprises. On connaît la situation à la gare de Villeneuve-Saint-Georges entre autres mais aussi sur l'ensemble des gares. Pour répondre aux besoins d'emplois, le transport et l'accès au transport est aussi une des solutions à explorer.

M. SELLAMI.- Sur le fond, il y a convergence sur le besoin de manifester le soutien au transport ferroviaire. Notre Agglomération en est complètement dépendante. Il est évident d'investir de l'argent public pour soutenir ce mode là comme le mode aérien a été massivement soutenu. S'agissant de notre Agglomération en particulier, c'est bien évidemment vers ce mode là et sur l'ensemble des autres modes de mobilité active et de mobilité douce qu'il faudra flécher les fonds plutôt peut-être que sur la création de nouvelles voies, voire de nouveaux franchissements – nous en reparlerons probablement à un autre moment.

Une remarque de forme : ces deux motions qui nous ont été remises assez tard sont assez longues à lire. Je les approuverai mais je regrette de ne pas avoir pu les lire un peu plus en détail.

M. BERNARD.- J'approuve ces deux motions. Le problème de la régularité au niveau de la ligne D du RER et de la ligne B consiste en une problématique depuis le creusement du tunnel à travers Paris intra-muros. Tous les professionnels de la SNCF vous le diront, c'est une aberration. On aurait dû trouver d'autres moyens techniques. En fait, le D et le B partagent la ligne.

Cette problématique est récurrente. Je me souviens d'une interview de l'ancien Président de la Région, M. Jean-Paul HUCHON, qui avait dit qu'il fallait investir plusieurs milliards, qu'il fallait le faire assez vite car dans ce domaine des transports il y a une latence et que pour donner une régularité aux transports il fallait absolument creuser ce second tunnel à travers Paris. C'est incontournable. Quand au dernier moment des mécaniciens ne viennent pas prendre leur service pour certaines raisons, comme il n'y a pas de marge de sécurité puisqu'on travaille à flux tendu, qu'il n'y a pas de sécurité comme auparavant du matériel que l'on pourrait rapatrier rapidement pour remplacer le matériel défectueux, on a cette problématique de régularité.

Entre flux tendu et tunnel non creusé au sein de Paris pour doubler les passages de la ligne B et de la ligne D, c'est très compliqué effectivement.

M. TRON.- Je voterai les deux motions et je rejoins les propos qui ont été tenus par Nicolas DUPONT-AIGNAN tout à l'heure.

Je voudrais, avec votre autorisation, faire une remarque : dans ce domaine-là, comme dans d'autres je suis tétanisé par la façon dont est gérée aujourd'hui la crise sur le plan financier. Nous sommes dans une situation où nous rappelons au Président de la République la théorie qui est celle du « cela coûtera ce que cela coûte ».

Avec peut-être un vieux fond de réflexe parlementaire, je voudrais dire ici qu'il va y avoir un moment où nous allons être rattrapés par la patrouille. Il va y avoir un moment où le « qu'est-ce que cela coûte » sera une explosion en termes de fiscalité donc en termes social. Je dis cela parce que dans un pays comme le nôtre, dans lequel nous allons atteindre les ratios que vous connaissez, pas loin me semble-t-il de 120 % d'endettement par rapport au PIB, un déficit de l'État qui sera de l'ordre des deux tiers du budget de l'État et un déficit de la Sécurité Sociale qui sera de l'ordre de 50 milliards d'euros, il va y avoir un moment où quelqu'un va siffler la fin de la récré. Je ne sais pas qui, je ne sais pas quand et je ne sais pas sous quelles conditions mais je sais que cela se fera.

Si je dis cela, c'est parce que je pense que notre Communauté d'Agglomération et les collectivités dans leur ensemble devraient in fine voir ce qui paraît pour nous absolument incontournable. Il y aura un moment où nous serons interpellés, où l'on nous dira : « c'est vous qui faites le choix, il faudra choisir ». Vous verrez que nous aurons des pans entiers de notre action collective qui seront remis en cause dans cette situation et en train d'échapper au commun des mortels et au bon sens collectif.

Nous avons des débats intéressants dans cette Communauté d'Agglomération sur la dépense publique depuis longtemps, vous verrez dans le débat budgétaire que cela recommencera, mais c'est notre rôle, mais je suis ébahi par la façon dont les choses se déroulent actuellement. Très franchement, un pays comme le nôtre ne peut pas donner l'illusion, malgré que les propos que je trouve surréalistes de quelques économistes, d'avoir une capacité de financement absolument incommensurable à partir de l'endettement. C'est en train de se passer.

C'est une réflexion que je voulais situer là, elle est plus nationale que locale mais c'est vraiment le fond de ma pensée.

Mme RAGOT.- Je voudrais élargir le sujet autour des mobilités. Nous avons là le sujet majeur du RER et si le projet NEXTEO est remis en cause, c'est une bien triste nouvelle. En effet on parle de report mais cela peut être une remise en cause avec un trou financier de 2,6 milliards.

Nous avons en ce moment un enjeu très important au niveau de l'offre de bus puisque Ile-de-France Mobilités lance les marchés de mise en concurrence pour l'offre de bus sur la région Ile-de-France. Notre territoire est concerné et la procédure devait être lancée à la fin du mois. J'espère que ce qui arrive là n'aura pas d'impact sur cette procédure. Il y a des enjeux énormes. Nous n'avons pas de métros, ce sont donc les bus qui nous rabattent vers les gares, ce sont les bus qui peuvent nous amener d'un pôle de centralité à un autre pôle, qui peuvent structurer notre territoire.

Michaël DAMIATI parlait de l'offre tout à l'heure, il y a des enjeux très importants dans son secteur aussi, en lien avec la gare de Villeneuve Saint-Georges.

Nous avons là des enjeux majeurs avec un cahier des charges que nous étions en train d'affiner et de finaliser avec Île-de-France Mobilités et ce qui se passe est une bien mauvaise nouvelle. Je rappelle que contrairement à la Petite Couronne et Paris, la Grande Couronne paie pour avoir un service qui normalement est pris en charge par Île-de-France Mobilités et la Région.

Nous déboursions plus de 800 000 €. Heureusement nous avons réussi à négocier auprès d'Île-de-France Mobilités pour ramener cette enveloppe qui était beaucoup plus importante auparavant. Néanmoins nous continuons de payer. Je ne sais plus à combien de peine nous sommes mais je pense que nous sommes au-delà du double, peut-être la triple voire la quadruple peine.

M. CARRÈRE.- Sur le sujet du transport je pourrais parler pendant longtemps. Pendant la période, il y a eu beaucoup moins de circulation que le trafic normal. Il y a donc un coût bien moindre par rapport à ce qu'il était en période normale. Je ne voudrais pas non plus que l'on fustige le personnel en disant que s'il y a un retard de train c'est à cause du personnel. Ce n'est pas que cela, cela peut arriver mais les causes majeures sont principalement des causes extérieures au mode de fonctionnement ferroviaire.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil Communautaire sur le fait que les personnes travaillant aujourd'hui en horaires décalés, tôt le matin et tard le soir, n'ont toujours pas de transport et ont des conditions de transport épouvantables. Aujourd'hui encore dès 22 heures à partir de Paris plus un train ne circule en direction de Montgeron Crosne, ou de Brunoy ou de l'Agglomération...

M. le PRÉSIDENT.- C'est revenu.

M. CARRÈRE.- Non, je suis navré mais après 22 heures il n'y a toujours pas de train. C'est encore le cas cette semaine. J'attire l'attention sur cette situation qui n'est pas normale, qui crée des conditions de vie épouvantables pour un certain nombre de salariés, y compris des précaires qui travaillent dans la restauration et des personnels de santé.

M. le PRÉSIDENT.- J'étais intervenu la semaine dernière sur ce sujet.

M. CARRÈRE.- Cette semaine il n'y avait toujours pas de circulation au-delà de 22 h 00. Il est donc impossible de se rendre sur notre secteur et il faut prendre des bus. Je l'ai vécu moi-même. Il faut que nous soyons vigilants là-dessus et que nous fassions, chacun pour ce qui nous concerne, des pressions sur la SNCF. Je rappelle que cette entreprise est en pleine évolution. Depuis le 1^{er} janvier c'est une société anonyme. Même si l'actionnaire reste l'État c'est une société anonyme. Par conséquent, elle rentre dans une stratégie commerciale qui n'est plus celle d'un service public.

J'attire l'attention des Conseillers communautaires. Je ne veux pas faire le débat ici parce que cela pourrait durer longtemps. Pour vous donner un exemple, un certain nombre de cheminots se sont retrouvés au chômage partiel pendant la période ; on leur a certes maintenu leurs salaires, mais trouvez-vous logique qu'une entreprise comme celle-ci aille ensuite chercher des financements pour se faire rembourser une partie des salaires qu'elle a maintenus à ses salariés ? D'autant plus que pour un certain nombre d'entre eux elle les a fait travailler.

A un moment donné il faut aussi demander à l'entreprise de rendre un certain nombre de comptes. C'est une entreprise publique et nous avons un droit de regard dessus compte tenu, non pas que nous payons le fonctionnement de la SNCF ou de la RATP, que nous payons une prestation qui n'est certes pas à la hauteur de ce que nous attendons, mais nous payons une prestation et pas l'entreprise en tant que telle pour fonctionner.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Je propose que nous passions au vote sur la motion NEXTEO.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la motion NEXTEO qui est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au vote sur la motion financement à IDFM.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la motion IDFM qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Nous terminons sur une bonne note ce Conseil Communautaire. L'ordre du jour est épuisé. Je propose de lever la séance.

Je donne rendez-vous à tous les élus, ceux qui l'ont été au mois de mars et ceux qui le seront au mois de juin, pour le conseil d'installation du 5 juillet à 9 h 30 dans un lieu encore à déterminer mais vraisemblablement à Crosne pour des raisons de connexion.

(La séance est levée à 20h42.)

Le.....

Le secrétaire de séance

Madame Klerwi LANDRAU